



RAPPORT ANNUEL 2013

sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets



Sommaire

ORGANISATION GENERALE.....	2
A. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE	2
B. COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE.....	2
ORGANISATION DE LA COLLECTE	3
A. LES DECHETS MENAGERS	3
1. La collecte des ordures ménagères résiduelles.....	3
2. La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux magazines)	4
3. La collecte des déchets verts.....	5
4. La collecte du verre	6
5. La collecte des déchets des déchèteries	9
B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS	12
1. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères	12
2. La collecte des déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air	13
3. La collecte des déchets de la déchèterie artisanale	13
ORGANISATION DU TRAITEMENT.....	15
A. LES ORDURES MENAGERES	15
B. LES DECHETS RECYCLABLES	15
C. LES DECHETS VERTS	16
D. LE VERRE	17
E. LES DECHETS DES DECHETERIES	17
MARCHES ET CONVENTIONS	19
A. COLLECTE EN PORTE A PORTE	19
B. COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	20
C. DECHETERIES	20
D. TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	23
E. FOURNITURE.....	23
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES.....	24
A. MOYENS HUMAINS.....	24
B. MOYENS TECHNIQUES.....	25
INDICATEURS FINANCIERS.....	26
A. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Budget annexe "DECHETS"	26
B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013.....	29
ANNEXES	35

ORGANISATION GENERALE

A. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Au 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a intégré trois nouvelles communes : Corme-écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet faisant partie, avant cette date, de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult.

Le territoire regroupe ainsi 34 communes, représentant 78 880 habitants¹ permanents au 31 décembre 2013. La population touristique est évaluée à 400 000 habitants et peut atteindre, en pleine saison (15 juillet-15 août) près de 500 000 habitants.



ORGANISATION DE LA COLLECTE

A. LES DECHETS MENAGERS

La collecte est effectuée

en PORTE A PORTE pour :	par APPORT VOLONTAIRE pour :
Les ordures ménagères résiduelles Les déchets recyclables (31 communes) Les déchets verts (17 communes)	Le verre Les journaux-revues-magazines (3 communes) Les déchets des déchèteries

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est effectuée en porte à porte sur les 34 communes composant la CARA, grâce à des bacs individuels ou collectifs normalisés à couvercle vert allant du 120 litres au 660 litres.

Les règles de dotation mises en place prennent en compte à la fois le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée. La livraison des bacs est réalisée en régie. Les agents en charge des livraisons s'occupent également du remplacement des bacs cassés ou volés. Les bacs détériorés sont repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux bacs.

Pour l'année 2013, après intégration du parc de bacs à ordures ménagères existants sur les 3 nouvelles communes (1 946 bacs), les mouvements des bacs à couvercle vert ont été les suivants² :

- 960 bacs ont été livrés, soit + 12% par rapport à 2012 (bacs verts livrés en 2012 : 855). 89.8% d'entre eux sont des 120 litres et 22.4% des livraisons ont eu lieu sur les mois de juillet et août ;
- 252 bacs ont été volés, soit + 6% par rapport à 2012 (bacs volés en 2012 : 237). 84.1% d'entre eux sont des 120 litres et 54.8% ont été volés sur les mois de juillet, août et septembre ;
- 608 bacs ont été cassés, soit +21% par rapport à 2012 (bacs cassés en 2012 : 502). 91.9% d'entre eux sont des 120 litres. On ne note pas plus de casses sur les mois d'été que sur le reste de l'année.

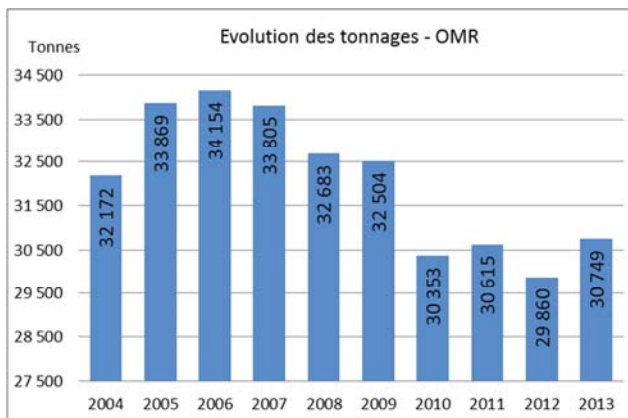
Une fois collectées, les OMR sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

² Annexe 3 : Indicateurs bacs à couvercle vert – ordures ménagères

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2013 atteint 30 749 tonnes, soit une augmentation de 889 tonnes par rapport à 2012 (+2.98%).

Cette augmentation s'explique notamment par l'intégration des 3 nouvelles communes (3 921 habitants).

Ce tonnage global comprend 233.22 tonnes collectées via les colonnes enterrées installées sur le territoire.



On note que 8 875 tonnes d'OMR, soit 28.86% du tonnage global de l'année, ont été collectées sur les mois de juillet et août³.

2. La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux-magazines)

La collecte sélective sur 31 communes, est effectuée en mélange dans le bac jaune (emballages ménagers et journaux magazines) et séparément (emballages ménagers sans les journaux-magazines) sur les 3 nouvelles communes.

La collecte des bacs jaunes est effectuée dans les mêmes conditions que la collecte des ordures ménagères mais avec une fréquence de collecte différente. Les bacs individuels ou collectifs mis à disposition des usagers sont à couvercle jaune et vont du 120 litres au 660 litres, les bacs destinés à l'habitat vertical sont à couvercle jaune operculé et vont du 340 litres au 660 litres. Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des conteneurs.

Pour l'année 2013, après intégration du parc de bacs à emballages ménagers existants sur les 3 nouvelles communes (2 013 bacs), les mouvements des bacs à couvercle jaune ont été les suivants⁴ :

- 969 bacs ont été livrés, soit -7% par rapport à 2012 (bacs livrés en 2012 : 1037). 90.5% d'entre eux sont des 120 litres. 27.2% ont été livrés sur les mois de juillet et août ;
- 114 bacs ont été volés, soit -11% par rapport à 2012 (bacs jaunes volés en 2012 : 128). 97.4% d'entre eux sont des 120 litres et 48.2% ont été volés pendant les mois de juillet, août et septembre ;
- 169 bacs ont été cassés, soit +59% par rapport à 2012 (bacs jaunes cassés en 2012 : 106). 97% d'entre eux sont des 120 litres. On ne note pas plus de casses sur les mois d'été que sur le reste de l'année.

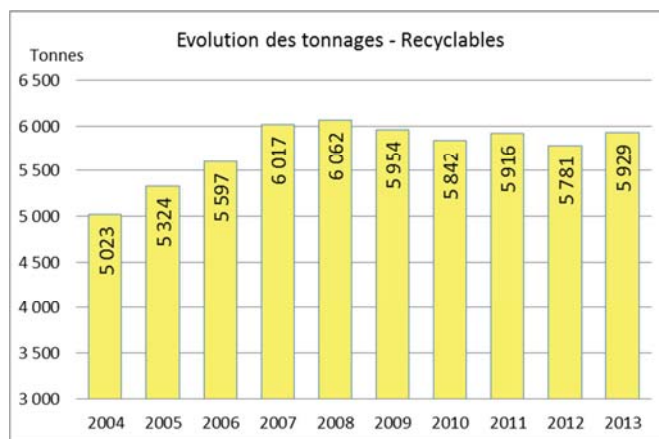
³ Annexe 4 : Tonnages mensuels ordures ménagères résiduelles – 2013

⁴ Annexe 5 : Indicateurs bacs à couvercle jaune – déchets recyclables

Une fois collectés, les déchets recyclables (emballages et journaux-magazines) sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé.

Le tonnage global des déchets recyclables collectés en 2013 atteint 5 929 tonnes, soit une augmentation de 148 tonnes par rapport à 2012 (+2.56%) due notamment à l'intégration des 3 nouvelles communes.

Sur les campings, 217.62 tonnes de déchets recyclables ont été collectés (rappel 2012 : 207.18 tonnes).



On note que 1 844 tonnes de déchets recyclables, soit 31.10% du tonnage global de l'année, ont été collectées sur les mois de juillet, août et septembre⁵.

3. La collecte des déchets verts

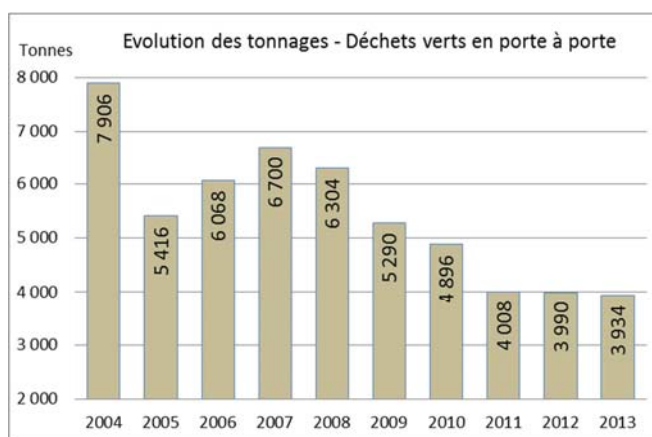
Pour 17 communes du territoire, les déchets verts sont collectés en porte à porte⁶, avec une fréquence variant de tous les 15 jours à toutes les semaines selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte en porte à porte déposent leurs déchets de jardin dans les déchèteries communautaires.

Créée en 2004, la plate-forme de broyage des déchets végétaux de Grézac, gérée par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), compétent en matière de traitement et de valorisation des déchets, réceptionne tous les déchets verts collectés en porte à porte.

Le tonnage global de déchets verts collectés en porte à porte en 2013 atteint 3 934 tonnes. Ce tonnage est en constante baisse depuis 2007 avec 2 766 tonnes en moins, soit une baisse de 41.28%.

On note une stabilisation de ce tonnage depuis 2011.

Les 2 319 tonnes de déchets verts collectées en porte à porte sur les mois d'avril à août représentent 58.96% du tonnage global de l'année⁷.



⁵ Annexe 6 : Tonnages mensuels déchets recyclables - 2013

⁶ Annexe 7 : Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte

⁷ Annexe 8 : Tonnages mensuels déchets verts – 2013

4. La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire. Au 31 décembre 2013, 588 colonnes à verre dont 22 enterrées sont installées sur l'ensemble du territoire dont 153 à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air.

Les colonnes à verre, d'un volume de 3 ou 4m³, sont équipées d'un système de préhension de type Kinshöfer, Kinshöfer Flex ou Rotator. Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et s'adaptent en fonction du taux de remplissage des colonnes.

Certaines colonnes sont équipées du système SYREN de BH Environnement permettant de surveiller le niveau de remplissage de la colonne. Les colonnes installées à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air ne sont pas équipées de ce système et sont alors collectées sur demande du camping.



Colonne enterrée



Colonne aérienne

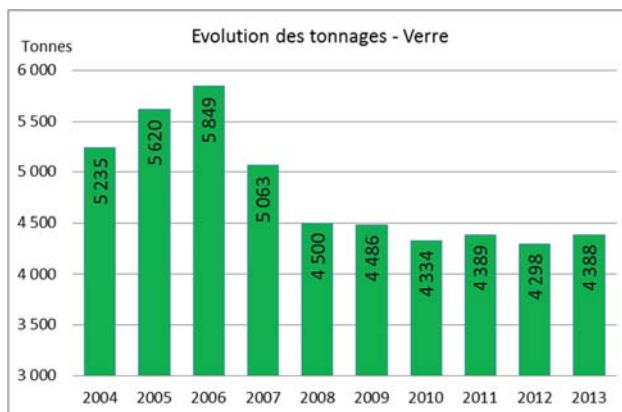


Système SYREN sur colonne aérienne

Le tonnage de verre collecté sur le territoire est constant depuis 2008 avec, en 2013, un tonnage qui atteint 4 388 tonnes.

Les 22 colonnes enterrées verre ont été installées sur les communes de :

- Royan (9)
- Breuillet (2)
- La Tremblade (2)
- Saint Georges de didonne (6)
- Meschers sur gironde (1)
- Vaux sur mer (2)



Le tonnage de verre à collecter, en lien avec la fréquentation touristique, explose en juillet et surtout en août. Le tonnage collecté sur ces deux mois d'été représente 32.26% du tonnage annuel⁸.

⁸ Annexe 9 : Tonnages mensuels verre - 2013

Une fois collecté, le verre est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement mais peut aussi, si besoin, être vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie située sur la commune de La Tremblade avant transfert.

Chaque année, un calendrier de collecte spécifique par commune est élaboré par le service déchets du Pôle Ecologie Urbaine Développement Durable de la CARA. Il est distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer les usagers des jours et des fréquences de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés.

2013

Calendrier de collecte

MÉDIS

Infos : 05 46 39 64 64

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 Lundi	1 Vendredi	1 Vendredi	1 Lundi	1 Mercredi	1 Samedi
2 Mercredi	2 Samedi	2 Samedi	2 Mardi	2 Jeudi	2 Dimanche
3 Jeudi	3 Dimanche	3 Dimanche	3 Mercredi	3 Vendredi	3 Lundi
4 Vendredi	4 Lundi	4 Lundi	4 Jeudi	4 Samedi	4 Mardi
5 Samedi	5 Mardi	5 Mardi	5 Vendredi	5 Dimanche	5 Mercredi
6 Dimanche	6 Mercredi	6 Mercredi	6 Samedi	6 Lundi	6 Jeudi
7 Lundi	7 Jeudi	7 Jeudi	7 Dimanche	7 Mardi	7 Vendredi
8 Mardi	8 Vendredi	8 Vendredi	8 Lundi	8 Mercredi	8 Samedi
9 Mercredi	9 Samedi	9 Samedi	9 Mardi	9 Jeudi	9 Dimanche
10 Jeudi	10 Dimanche	10 Dimanche	10 Mercredi	10 Vendredi	10 Lundi
11 Vendredi	11 Lundi	11 Lundi	11 Jeudi	11 Samedi	11 Mardi
12 Samedi	12 Mardi	12 Mardi	12 Vendredi	12 Dimanche	12 Mercredi
13 Dimanche	13 Mercredi	13 Mercredi	13 Samedi	13 Lundi	13 Jeudi
14 Lundi	14 Jeudi	14 Jeudi	14 Dimanche	14 Mardi	14 Vendredi
15 Mardi	15 Vendredi	15 Vendredi	15 Lundi	15 Mercredi	15 Samedi
16 Mercredi	16 Samedi	16 Samedi	16 Mardi	16 Jeudi	16 Dimanche
17 Jeudi	17 Dimanche	17 Dimanche	17 Mercredi	17 Vendredi	17 Lundi
18 Vendredi	18 Lundi	18 Lundi	18 Jeudi	18 Samedi	18 Mardi
19 Samedi	19 Mardi	19 Mardi	19 Vendredi	19 Dimanche	19 Mercredi
20 Dimanche	20 Mercredi	20 Mercredi	20 Samedi	20 Lundi	20 Jeudi
21 Lundi	21 Jeudi	21 Jeudi	21 Dimanche	21 Mardi	21 Vendredi
22 Mardi	22 Vendredi	22 Vendredi	22 Lundi	22 Mercredi	22 Samedi
23 Mercredi	23 Samedi	23 Samedi	23 Mardi	23 Jeudi	23 Dimanche
24 Jeudi	24 Dimanche	24 Dimanche	24 Mercredi	24 Vendredi	24 Lundi
25 Vendredi	25 Lundi	25 Lundi	25 Jeudi	25 Samedi	25 Mardi
26 Samedi	26 Mardi	26 Mardi	26 Vendredi	26 Dimanche	26 Mercredi
27 Dimanche	27 Mercredi	27 Mercredi	27 Lundi	27 Mercredi	27 Samedi
28 Lundi	28 Jeudi	28 Jeudi	28 Dimanche	28 Mardi	28 Vendredi
29 Mardi		29 Vendredi	29 Lundi	29 Mercredi	29 Samedi
30 Mercredi		30 Samedi	30 Mardi	30 Jeudi	30 Dimanche
31 Jeudi		31 Dimanche		31 Vendredi	

Attention : suppression de la collecte des déchets non recyclés le mercredi 25 décembre 2013. Exceptionnellement la collecte des déchets à recycler du mardi 1^{er} janvier 2013 sera reportée au mercredi 2 janvier 2013. Exceptionnellement la collecte des déchets végétaux du mardi 1^{er} janvier 2013 sera reportée au mercredi 2 janvier 2013.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 Lundi	1 Jeudi	1 Dimanche	1 Mardi	1 Vendredi	1 Dimanche
2 Mardi	2 Vendredi	2 Lundi	2 Mercredi	2 Samedi	2 Lundi
3 Mercredi	3 Samedi	3 Mardi	3 Jeudi	3 Dimanche	3 Mardi
4 Jeudi	4 Dimanche	4 Mercredi	4 Vendredi	4 Lundi	4 Mercredi
5 Vendredi	5 Lundi	5 Jeudi	5 Samedi	5 Mardi	5 Jeudi
6 Samedi	6 Mardi	6 Vendredi	6 Dimanche	6 Mercredi	6 Vendredi
7 Dimanche	7 Mercredi	7 Samedi	7 Lundi	7 Jeudi	7 Samedi
8 Lundi	8 Jeudi	8 Dimanche	8 Mardi	8 Vendredi	8 Dimanche
9 Mardi	9 Vendredi	9 Lundi	9 Mercredi	9 Samedi	9 Lundi
10 Mercredi	10 Samedi	10 Mardi	10 Jeudi	10 Dimanche	10 Mardi
11 Jeudi	11 Dimanche	11 Mercredi	11 Vendredi	11 Lundi	11 Mercredi
12 Vendredi	12 Lundi	12 Jeudi	12 Samedi	12 Mardi	12 Jeudi
13 Samedi	13 Mardi	13 Vendredi	13 Dimanche	13 Mercredi	13 Samedi
14 Dimanche	14 Mercredi	14 Samedi	14 Lundi	14 Jeudi	14 Dimanche
15 Lundi	15 Jeudi	15 Dimanche	15 Mardi	15 Vendredi	15 Lundi
16 Mardi	16 Vendredi	16 Lundi	16 Mercredi	16 Samedi	16 Mardi
17 Mercredi	17 Samedi	17 Mardi	17 Jeudi	17 Dimanche	17 Mercredi
18 Jeudi	18 Dimanche	18 Mercredi	18 Vendredi	18 Lundi	18 Samedi
19 Vendredi	19 Lundi	19 Jeudi	19 Samedi	19 Mardi	19 Jeudi
20 Samedi	20 Mardi	20 Vendredi	20 Dimanche	20 Mercredi	20 Samedi
21 Dimanche	21 Mercredi	21 Samedi	21 Lundi	21 Jeudi	21 Dimanche
22 Lundi	22 Jeudi	22 Dimanche	22 Mardi	22 Vendredi	22 Lundi
23 Mardi	23 Samedi	23 Lundi	23 Mercredi	23 Samedi	23 Mardi
24 Mercredi	24 Dimanche	24 Mardi	24 Jeudi	24 Dimanche	24 Mercredi
25 Jeudi	25 Lundi	25 Vendredi	25 Samedi	25 Lundi	25 Mercredi
26 Vendredi	26 Mardi	26 Jeudi	26 Samedi	26 Mardi	26 Jeudi
27 Samedi	27 Mercredi	27 Samedi	27 Dimanche	27 Mercredi	27 Vendredi
28 Dimanche	28 Samedi	28 Lundi	28 Lundi	28 Jeudi	28 Samedi
29 Lundi	29 Jeudi	29 Dimanche	29 Mardi	29 Vendredi	29 Dimanche
30 Mardi	30 Samedi	30 Lundi	30 Mercredi	30 Samedi	30 Lundi
31 Mercredi	31 Samedi		31 Jeudi		31 Mardi

Sortir vos déchets la veille avant 20 h

Jours en jaune :
déchets à recycler

Jours en bleu : déchets végétaux
(en sacs papier ou fagots bien ficelés)
Tout sac plastique, tout fagot non manipulable
par une personne ou trop long (1 m max) ne sera pas collecté.

Jours en vert :
déchets non recyclés



Le verso du calendrier de collecte présente une synthèse des « bons » gestes de tri (produits conformes et non-conformes) pour information ou rappel.

OUI, je mets dans mon bac jaune

- ▶ Je vide bien mes emballages, sans les laver 😊
- ▶ Je mets mes emballages en vrac, je les plie, je les compacte 😊
- ▶ Je n'emboîte pas les emballages les uns dans les autres 😊

CUBITAINERS & GROS FLACONS < 10 L

FLACONS DE PRODUITS MÉNAGERS & D'HYGIÈNE

BOUTEILLES & FLACONS ALIMENTAIRES

AÉROSOLS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, MÉNAGERS & D'HYGIÈNE

JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS

BARQUETTES EN MÉTAL

BRIQUES ALIMENTAIRES

BOÎTES & CANETTES EN MÉTAL

BOÎTES & SUREMBALLAGES EN CARTON

NON, je ne mets pas dans mon bac jaune

Je ne mets pas : Ampoules - Bouteaux, pots et bouteilles en verre - Suremballages, sacs, films, poches en plastique
 Pots de produits laitiers - Polystyrène - Papiers et boîtes en carton mouillés, souillés, sales ou contenant des restes d'aliments - Vaisselle en plastique, en faïence, en porcelaine, en carton - Papiers froissés, coupés, broyés, déchirés, papiers peints - Mouchoirs en papier, essuie-tout, filtres en papier couches-culottes...

5. La collecte des déchets des déchèteries

Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Chaillevette, La Tremblade, Saujon, Brie-sous-Mortagne, Grézac et Royan.

Les déchèteries, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sont ouvertes toute l'année, du lundi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45, sauf les déchèteries d'Arces-sur-Gironde et de Chaillevette qui sont fermées le mardi et les déchèteries de Brie-sous-Mortagne, Grézac, Saujon et La Tremblade qui sont fermées le jeudi. Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Un règlement intérieur, adopté par le Conseil Communautaire du 30 mai 2008 et modifié par le Conseil Communautaire du 23 novembre 2012, est affiché sur chaque site. Ce règlement précise notamment que les volumes d'apport sont limités à 2 m³ par jour et par véhicule.

Les déchets apportés par les usagers sont déposés en bennes ou contenants appropriés ou entreposés à l'abri dans un local sécurisé. Outre la collecte des piles sur les déchèteries, le service gère aussi la collecte de boîtes à piles installées sur les communes. L'installation de ces boîtes est proposée aux communes qui font le choix ou non de s'équiper. En 2013, 31 communes ont fait une demande d'équipement, soit un total de 62 boîtes (dont 1 sur Sablonceaux – nouvelle commune du territoire).

Les déchets admis et collectés autrement qu'en bennes sont :

- les batteries
- les piles
- les huiles végétales (ou alimentaires)
- les lampes et néons
- les huiles minérales
- les TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Les TLC sont collectés via 13 conteneurs à textiles entreposés sur les déchèteries du territoire avec la répartition suivante :

- Arces-sur-Gironde : 2 conteneurs
- Brie-sous-Mortagne : 1 conteneur
- Chaillevette : 2 conteneurs
- Grézac : 1 conteneur
- La Tremblade : 2 conteneurs
- Royan : 3 conteneurs
- Saujon : 2 conteneurs

Le tonnage global des déchets non collectés en bennes s'élève en 2013 à 731.53 tonnes, soit une augmentation de 19.2% par rapport à 2012 (613.53 tonnes). On note une augmentation de 22.7% du tonnage des DEEE et de 18.1% du tonnage de TLC.

	Tonnage 2012	Tonnage 2013	évolution %
batteries	30.16	26.15	-13.3%
piles	6.00	7.20	20.0%
lampes et néons	0.93	0.13	-85.7%
huiles minérales	20.05	19.86	-0.9%
huiles végétales	8.38	7.62	-9.0%
TLC	38.96	45.99	18.1%
DEEE	509.05	624.57	22.7%
TOTAL	613.53	731.53	19.2%

Sur ce tonnage global, 85% sont représentés par les DEEE. Ces derniers sont classés selon 4 catégories, à savoir les :

- Gros Electroménager Ménager (GEM) hors froid
- Gros Electroménager Ménager (GEM) froid
- Ecrans
- Petits Appareils Ménagers (PAM)

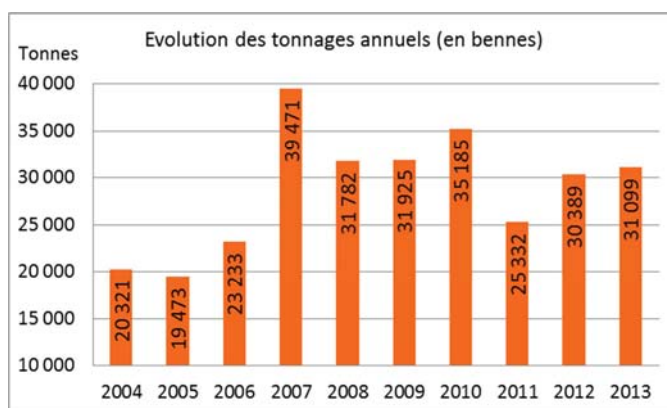
La catégorie la plus représentée des DEEE reste les PAM avec 35.11% du tonnage global⁹.

Les déchets admis et collectés en bennes sont :

- Les gravats
- Le tout-venant
- Le bois
- Les déchets verts
- Les cartons
- Les ferrailles

En 2013, les déchets déposés en bennes représentent 31 099 tonnes.

Globalement, les tonnages collectés en bennes repartent à la hausse depuis 2011, avec une augmentation de 710 tonnes en 2013 par rapport à 2012 (+2.33%).

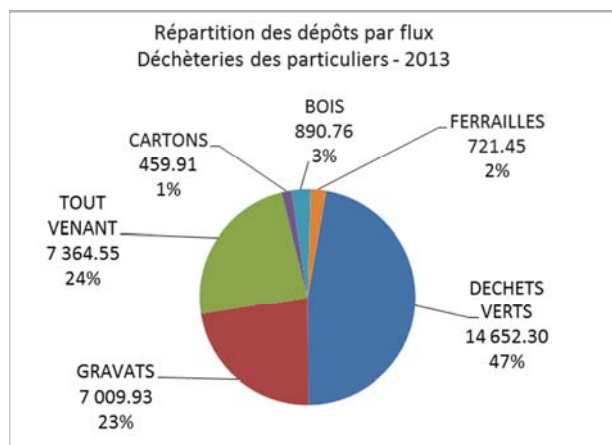


⁹ Annexe 10 : Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2013

Les 3 principaux matériaux, tous sites confondus, sont :

1. Les déchets verts (47% du tonnage total)
2. Le tout-venant (24% du tonnage total)
3. Les gravats (23% du tonnage total)

On note que les ferrailles ne représentent que 2% du tonnage global.

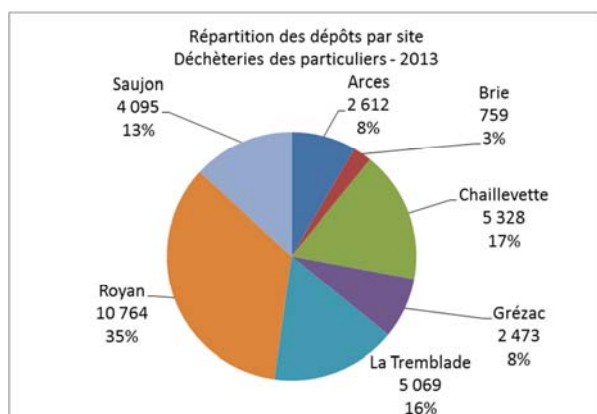


En détail, l'évolution par matériau entre 2012 et 2013 est la suivante :

- Déchets verts : -362.10 T ; -2.4%
- Cartons : +65.76 T ; +16.7%
- Tout-venant : +546.58 T ; +8.0%
- Gravats : +391.13 T ; +5.9%
- Bois : +43.26 T ; +5.1%
- Ferrailles : +25.68 T ; +3.7%

Seul le tonnage de déchets verts est en diminution, tous les autres matériaux sont en hausse avec notamment les cartons à +16.7% en 2013 par rapport à 2012.

Tous déchets confondus, la répartition des tonnages collectés en bennes par déchèterie est la suivante :



En 2013, les sites qui ont réceptionnés le plus de tonnages sont¹⁰ :

1. Royan (35% du tonnage total)
2. Chaillevette (17% du tonnage total)
3. La Tremblade (16% du tonnage total)
4. Saujon (13% du tonnage total)

Ces pourcentages sont stables par rapport à 2012.

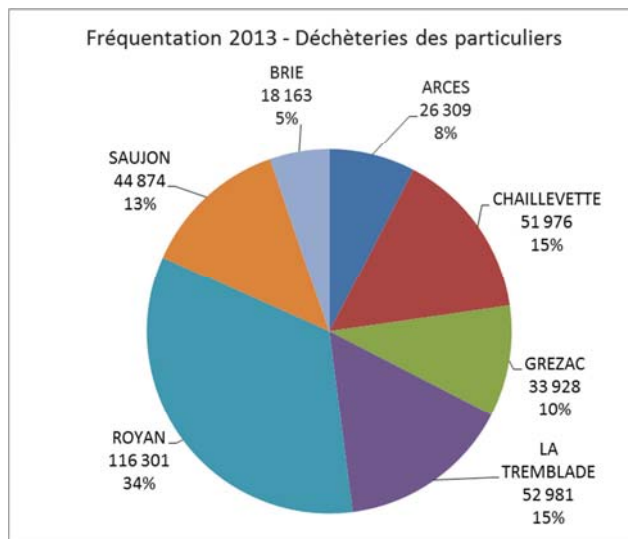
Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré 5 594 rotations de bennes, soit une baisse de 2.93% par rapport à 2012 (5 763 rotations en 2012). On note une diminution des rotations malgré une augmentation des tonnages. Ceci s'explique par un meilleur tassage des bennes. En effet, en 2012 le tonnage moyen par benne était de 4.6 tonnes et il est de 6.3 tonnes en 2013.

¹⁰ Annexe 11 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie des particuliers 2013

En termes de fréquentation, 344 532 visites ont été comptabilisées sur l'année 2013, tous sites confondus, soit une augmentation de +9.95% (313 350 visites en 2012).

Parmi les sites les plus fréquentés, on retrouve les déchèteries de :

1. Royan (34% des visites)
2. La Tremblade (15% des visites)
3. Chaillevette (15% des visites)
4. Saujon (13% des visites)



B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale (RS), a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale. Le tarif 2013 approuvé par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2012 a été fixé à 0,0217 €/litre.

En 2013 ont été mises en service des colonnes enterrées pour collecter les ordures ménagères produites par les producteurs non ménagers, d'un volume de 5 m³, équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès permettant l'identification des utilisateurs ainsi que la facturation en fonction du volume déposé. Chaque ouverture de tambour correspond à un volume déposé de 100 litres.

Les colonnes enterrées installées en 2013 sont implantées sur :

- La Tremblade (1)
- Ronce les bains (1)
- Breuillet (1)
- Etaules (1)
- Royan (20)
- Vaux sur mer (2)
- Meschers sur gironde (1)
- Saint Georges de didonne (3)



A la signature de la convention de redevance spéciale, il est remis gratuitement à l'utilisateur un badge lui donnant accès à une colonne enterrée. L'ouverture du tambour de chaque colonne est conditionnée par la lecture et la reconnaissance des codes barre des badges. Les déchets doivent obligatoirement être déposés en sacs fermés, les dépôts de déchets en vrac étant rigoureusement interdits. Le tonnage d'ordures ménagères collectées sur les colonnes enterrées s'élève à 233.22 tonnes en 2013.

Au 31 décembre 2013, 1 651 conventions de redevance spéciale étaient signées et les recettes se sont élevées à 1 726 059.61 € (source : compte administratif 2013).

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des cartons bruns sur le territoire de la CARA est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation assurée par une entreprise d'insertion est gratuite pour les assujettis. En 2013, le tonnage de cartons bruns collecté s'élève à 401.84 tonnes et 796 adhérents à la redevance spéciale ont souhaité bénéficier de cette prestation.

2. La collecte des déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air

Les établissements de l'hôtellerie de plein air (HPA) sont collectés dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères hors saison. Par contre, collectés tous les jours du 15 juin au 15 septembre, ils font l'objet de tournées de collectes spécifiques à l'aide de véhicules équipés du système de pesée embarquée.

En 2013, le tonnage collecté d'ordures ménagères sur les 116 établissements s'élève à 2 310.46 tonnes (2012 : 2 297.17 tonnes), soit 7.51% du tonnage global d'ordures ménagères.

Instituée par délibération en date du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'hôtellerie de plein air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire réuni le 21 décembre 2012 a décidé de fixer le tarif de la redevance 2013, pour la collecte et le traitement de l'hôtellerie de plein air, du 1^{er} avril au 30 novembre, à 244 €/tonne (2012 : 243 €/tonne).

La redevance Hôtellerie Plein Air a généré en 2013 un total de recettes de 593 240.48 € (source : compte administratif 2013).

3. La collecte des déchets de la déchèterie artisanale

Les professionnels ont à leur disposition depuis 2001 une déchèterie dite « Déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

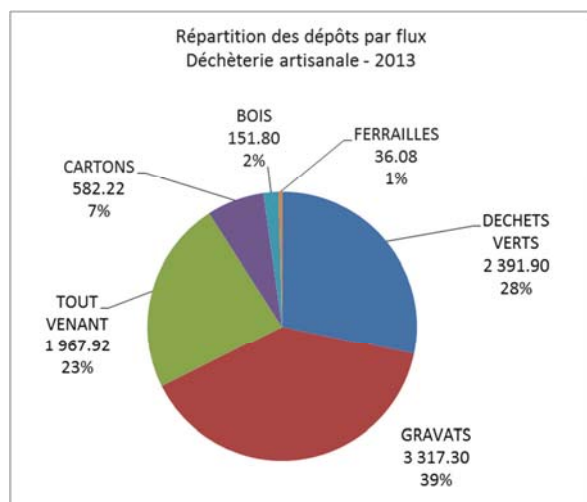
Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, le tout-venant et les huiles usagées (minérale et végétale). Les services des communes de l'Agglomération sont autorisés à venir y déposer leurs déchets, sans limitation de tonnage.

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, elle est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés. Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels. Les tarifs appliqués sur l'année 2013 sont :

Matériau	Tarifs
Bois	125 €/tonne
Cartons	46 €/tonne
Déchets verts	68 €/tonne
Ferraille	8 €/tonne
Gravats	28 €/tonne
Déchets non valorisables	170 €/tonne
Huiles végétales, huiles minérales, verre	dépôts gratuits

Les recettes liées aux dépôts sur la déchèterie artisanale se sont élevées en 2013 à 465 913.49 € (source : compte administratif 2013).

En 2013, les tonnages déposés par les professionnels sont répartis de la façon suivante :



Trois principales catégories de déchets déposés sur la déchèterie artisanale :

- Les gravats (39% du tonnage total)
- Les déchets verts (28% du tonnage total)
- Le tout-venant (23% du tonnage total)

Le tonnage total de 2013 (8 447 tonnes) a augmenté de 516 tonnes soit 6.51 % par rapport à 2012 (2012 : 7 931.20 tonnes)¹¹.

En détail, l'évolution par matériau entre 2012 et 2013 est la suivante :

- Ferrailles : -11.52 T ; -24.2%
- Déchets verts : +455.44 T ; +23.5%
- Bois : +11.42 T ; +8.1%
- Tout-venant : +36.18 T ; +1.9%
- Cartons : +7.35 T ; +1.3%
- Gravats : +17.15 T ; +0.5%

Seul le tonnage des ferrailles est en diminution, tous les autres matériaux sont en hausse avec notamment les déchets verts à +23.5% en 2013 par rapport à 2012.

¹¹ Annexe 14 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale 2013
Annexe 15 : Rotations mensuelles en déchèterie artisanale 2013

ORGANISATION DU TRAITEMENT

A. LES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), dont le siège est à Rochefort-sur-mer, regroupe plusieurs établissements publics de coopération intercommunale membres, à savoir, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, la Communauté de Communes du Sud Charente, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes du Canton de Gémovac et de la Saintonge viticole. Suite à sa dissolution, la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult n'est plus membre du SIL. Le SIL exerce notamment, en lieu et place de ces EPCI, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif, dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Les ordures ménagères résiduelles, après collecte, sont dans un premier temps acheminées au Centre de transfert de Médis. Après transfert, elles sont ensuite pour partie traitées par incinération à l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) d'Echillais où les ordures ménagères sont traitées par valorisation énergétique (ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant et éviter ainsi une combustion incomplète qui pourrait engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur). Le reste des ordures ménagères est enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Clérac dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement.

En 2013, ce sont 79% du tonnage total (24 190 tonnes) des ordures ménagères résiduelles qui ont été enfouies, le reste ayant été incinéré (6 559 tonnes).

La SARL Chevalier ne disposant pas des mêmes exutoires pour le traitement des déchets ménagers des 3 communes intégrées à la CARA au 1^{er} janvier 2013, une modification des lieux de destination a été convenue au travers un protocole d'accord signé entre la CARA et la SARL Chevalier. La modification apportée pour les ordures ménagères a été la suivante :

- changement du lieu de destination des ordures ménagères résiduelles : de l'UIOM d'Echillais (ancienne destination) au Centre de transfert de Médis (destination actuelle).

B. LES DECHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont envoyés sur le quai de transfert de Médis puis triés sur le centre de tri de Clérac.

Le protocole d'accord signé entre la CARA et la SARL Chevalier apporte des modifications suivantes pour les déchets recyclables :

- changement du site de tri des emballages ménagers : de la déchèterie de Corme-Royal (ancien site) au Quai de transfert de la collecte sélective de Médis (site actuel) ;

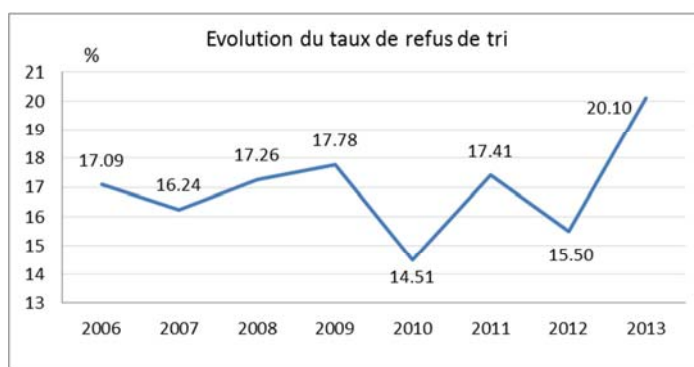
- changement du site de dépôt des journaux-revues-magazines collectés en apport volontaire (14 colonnes) : du Centre de tri de Chateaubernard (ancien site) au Quai de transfert de la collecte sélective de Médis (site actuel).

Les tonnages de collecte sélective entrants sur le centre de tri sont triés selon 7 catégories de matériaux. En moyenne sur 2013, les tonnages entrants sur le centre de tri étaient composés à :

- acier : 4.16%
- aluminium : 0.46%
- Papier Carton Non Complexé (PCNC) – nouvelle appellation des emballages ménagers recyclables (EMR) dits « cartonnettes » : 19.72%
- gros de magasin (GDM) : 2.74%
- journaux-revues-magazines (JRM) : 44.21%
- bouteilles et flacons plastiques (PEHD / PET clair / PET foncé) : 11.4%
- Papier Carton Complexé (PCC) – nouvelle appellation des briques alimentaires : 1.74%

En 2013, les refus représentent 20.1% des tonnages entrants, soit une augmentation de +4.7% par rapport à 2012 (15.5%).

Ce taux élevé met en avant la mauvaise qualité du tri.



En 2013, le traitement des refus a coûté 72 180.57 €HT à la collectivité. Le coût du traitement des refus est inférieur à celui de 2012 compte tenu de la signature du nouveau marché.

C. LES DECHETS VERTS

Une fois broyés sur la plateforme de Grézac mise à disposition par la CARA au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé, les 3 934 tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte à porte et les 17 044 tonnes provenant de l'apport volontaire sur les déchèteries sont transportées sur la plateforme de compostage SODITER de Saint Jean d'Angely.

D. LE VERRE

Les 4 388 tonnes de verre collectées sont, soit vidées sur l'aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade, soit régulièrement chargées par camion grue pour être transportées à Chateaubernard (16) et recyclées par Saint Gobain Emballages (SGE).

E. LES DECHETS DES DECHETERIES

Une fois remplies, les bennes ou les contenants sont acheminés par les différents prestataires vers différents lieux de traitement et enfin, remplacés par des contenants vides :

- le bois est apporté à Tonnay-Charente (SEOSSE ECO-TRANSFORMATION) puis valorisé à Pessac ;
- le carton est transporté vers les filières de recyclage par NCI Environnement (Périgny) ;
- les gravats sont déposés en centre d'enfouissement technique de classe 3 à Sablonceaux (SARL Charente Valorisation) ;
- le tout-venant est traité dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL (Clérac) ;
- les déchets verts sont apportés sur la plateforme de Grézac puis le broyat est transporté vers le centre de compostage SODITER de Saint Jean d'Angely ;
- les huiles minérales enlevées par la société SEVIA (VEOLIA PROPRETE, Bordeaux) sont valorisées énergétiquement ;
- les piles sont regroupées à CESTAS (COREPILE) puis recyclées chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux ;
- les batteries sont regroupées à Pons (ETS PINET) puis recyclées en Espagne (RECOBAT) ;
- les lampes et néons sont regroupés sur un point de collecte (déchèterie artisanale), puis regroupés sur Saint-Gilles (35) puis sont recyclés dans les sites de traitement appropriés ;

- les TLC (vêtements, chaussures, petite maroquinerie et linge de maison) sont collectés dans des conteneurs disposés sur les déchèteries, collectés par Le RELAIS et ensuite soit réemployés en textiles de seconde main, coupés en chiffons ou recyclés en nouvelles matières premières par effilochage.

- la ferraille :
 - jusqu'au 31/05/2013 : après enlèvement par SITA était revendue à des aciéries par Guy Dauphin Environnement à Rochefort ;
 - depuis le 01/06/2013 : après enlèvement par ATLANTIC METAL est cisailée puis repart par voie fluviale depuis le port de La Rochelle en aciérie (ARCELOR en Espagne, CELSA à Boucau (64) et RIVA ACIER à Gargenville (78)) ;

- les DEEE :
 - jusqu'au 14/10/2013 : sont enlevés par l'Association BLAN'CASS
 - depuis le 15/10/2013 : sont enlevés par la société VEOLIA, et ensuite recyclés par ACOOR Environnement, prestataire d'Ecologic (Eco-organisme d'agrément national pour le département de Charente-Maritime) ;

- les huiles végétales :
 - jusqu'au 16/12/2013 : sont collectées par la société COISPLET DEBOFFLE, puis envoyées en usine de traitement à Roye (80) pour être valorisées en biocarburant ;
 - depuis le 17/12/2013 : sont collectées par la société SITA YELLOWBIO

MARCHES ET CONVENTIONS

A. COLLECTE EN PORTE A PORTE

- Collecte des déchets ménagers en bacs en porte à porte (31 communes)

Marché de 7 ans, du 01/01/2007 au 28/12/2013. Titulaire : COVED. Montants payés en 2013 :

	Montants 2013 € HT
collecte des ordures ménagères en bacs en porte à porte	3 020 754.01
collecte des recyclables en bacs en porte à porte	1 409 046.28
collecte des marchés et foires	155 771.23
collecte des déchets verts en porte à porte sur les 17 communes	376 715.60
collecte des déchets des gens du voyage	10 417.05
collecte des colonnes enterrées	3 493.21
collecte en bacs des ordures ménagères des campings	255 134.91
collecte en bacs des recyclable des campings	23 985.45
TOTAL	5 255 317.74

- Collecte des déchets ménagers en bacs en porte à porte (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014. Montants payés en 2013 :

	Montants 2013 € HT
collecte des ordures ménagères en bacs en porte à porte	80 590.28
collecte des recyclables en bacs en porte à porte	40 468.88
TOTAL	121 059.16

- Collecte des cartons bruns des professionnels

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelles passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR). Ce marché a été reconduit pour un an à compter du 01/04/2013. Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signés une convention de redevance spéciale avec la CARA.

Le nombre d'heures réalisées sur l'année 2013 s'est élevé à 7 422 heures. Montant payé en 2013 : 103 908 €HT (14 €HT/heure).

B. COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- Collecte du verre en apport volontaire (31 communes)

Marché conclu pour une durée de 4 ans du 13/12/2010 au 12/12/2014. Titulaire : COVED.

Montant payé en 2013 :

	Montants 2013 € HT
collecte des colonnes à verre	161 675.30
chargement du verre	97 228.94
fourniture et pose d'un système de remplissage	91 345.65
TOTAL	350 249.89

- Collecte du verre en apport volontaire (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013 € HT
collecte des colonnes à verre	4 758.15
TOTAL	4 758.15

- Collecte des journaux-magazines en apport volontaire (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013 € HT
collecte des colonnes à journaux-magazines	5 793.00
TOTAL	5 793.00

C. DECHETERIES

- Collecte et traitement des Déchets Electroménagers Electriques et Electroniques (DEEE)

Convention de 6 ans avec OCAD3E du 19/01/2009 au 12/01/2015. Titulaire : BLAN'CASS jusqu'au 14/10/2013 (Saint-Sulpice-de-Royan) puis la société VEOLIA à partir de cette date. Enlèvement gratuit et rémunération sur la base d'un barème national pour la collecte des DEEE.

- Enlèvement et valorisation des ferrailles des déchèteries

Sur l'année 2013, un premier marché s'est terminé le 31/05/2013 (Titulaire : SITA SUD OUEST). Un nouveau marché a été signé pour une période de 34 mois du 01/06/2013 au 31/03/2016. Titulaire : Atlantic Métal. Ce nouveau marché comprend un enlèvement gratuit des ferrailles et un versement de recettes pour la reprise. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013 € HT
Enlèvement et valorisation des ferrailles (SITA)	30 239.25
Reprise de la ferraille (SITA + ATLANTIC METAL)	-77 688.90
TOTAL	-47 449.65

- Enlèvement et valorisation des cartons des déchèteries

Sur l'année 2013, un premier marché s'est terminé le 31/05/2013 (Titulaire : NCI Environnement). Un nouveau marché a été signé pour une période de 34 mois du 01/06/2013 au 31/03/2016. Titulaire : NCI Environnement. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013 € HT
Enlèvement et valorisation des cartons	77 428.16
Reprise des cartons	-60 942.65
TOTAL	16 485.51

- Traitement des déchets issus des déchèteries

Marché de 3 ans du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013, composé de 3 lots.

Lot 1 : tout-venant. Lot 2 : bois. Lot 3 : gravats.

Titulaires : SITA SUD OUEST (lots 1 et 2) et COVED (lot 3).

Un nouveau marché a été conclu du 01/04/ 2013 au 31/03/2016 avec les mêmes prestataires.

Montants payés en 2013 :

	Montants 2013 € HT
Traitement du tout-venant	715 019.33
Traitement du bois	33 593.27
Traitement des gravats	86 403.62
TOTAL	835 016.22

- Collecte et traitement des batteries

Convention de 3 ans du 01/03/2012 au 29/02/2015. Titulaire : SARL PINET (PONS - 17). Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle.

Recettes perçues en 2013 : 14 034.30 €.

- Collecte et traitement des piles

La collecte des boîtes à piles installées sur les communes et les déchèteries des particuliers est réalisée en régie, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud. Les piles ainsi collectées sont regroupées sur la déchèterie de Saint-Sulpice-de-Royan. Convention de reprise avec COREPILE. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- Fourniture, enlèvement et transport des bennes bois, déchets verts, gravats et tout-venant des déchèteries

Marché de 4 ans du 13/10/2010 au 12/10/2014. Lot 1 : déchèterie artisanale et Lot 2 : déchèteries des particuliers. Titulaire : COVED. Montant payé en 2013 :

		Montants 2013 € HT
Lot 1 : déchèterie artisanale	tout-venant	148 491.32
	déchets verts	65 685.40
	bois	11 065.85
	gravats	30 512.45
	<i>sous-total lot 1</i>	<i>255 755.02</i>
Lot 2 : déchèteries des particuliers	tout-venant	485 929.03
	déchets verts	346 229.00
	bois	60 367.84
	gravats	82 833.70
	<i>sous-total lot 2</i>	<i>975 359.57</i>
	TOTAL	1 231 114.59

- Collecte et traitement des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)

Jusqu'au 16/12/2013 : convention d'enlèvement des HAU signée avec COISPLET DEBOFFLE. Depuis le 17 décembre 2013 : contrat de reprise signé pour 3 ans jusqu'au 16/12/2016 avec SITA YELLOW BIO pour la collecte gratuite des huiles alimentaires usagées déposées en déchèteries.

- Collecte et traitement des lampes et néons

Convention de 3 ans du 29/02/2008 au 28/02/2011, renouvelée une fois jusqu'au 28/02/2014. Titulaire : RECYLUM (*pour les conditions techniques et économiques de l'enlèvement*) et OCAD3E (*pour les conditions de versement des soutiens financiers à la collectivité*).

- Collecte et traitement des huiles minérales

Convention de 3 ans du 01/07/2012 au 30/06/2015. Titulaire : SEVIA. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- Mise à disposition de conteneurs de collecte des TLC (textiles, linge de maison et chaussures) sur les déchèteries des particuliers

Convention de 4 ans avec le Relais Atlantique du 04/01/2012 au 03/01/2016 (*Conseil communautaire du 12 décembre 2011*). Mise à disposition gracieuse de conteneurs de collecte.

D. TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- Traitement de la collecte sélective

Marché de 1 an du 05/06/2012 au 04/06/2013, reconductible 3 fois 1 an soit une durée maximale fixée au 04/06/2016. Le marché est décomposé de la façon suivante :

Lot 1 « Exploitation du quai de transfert de Médis et Transport du tri » :

- Exploitation du site (Forfait) / Transport de la collecte sélective (prix à la tonne)

Lot 2 « Tri et conditionnement de la collecte sélective » :

- Tri et conditionnement (prix à la tonne) / Traitement des refus (prix à la tonne)

Titulaire : SITA Sud Ouest et RAPITEAU (pour le transport). Montant payé en 2013 :

		Montants 2013 € HT
Lot 1 :	Exploitation du quai de transfert de Médis	166 087.20
	Transport de la collecte sélective	130 438.35
Lot 2 :	Tri de la collecte sélective	1 200 628.44
	Traitement des refus de tri	72 180.57
TOTAL		1 569 334.56

E. FOURNITURE

- Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables (lot 1), de colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre (lot 2), de colonnes à huiles minérales (lot 3) et de corbeilles à piles (lot 4)

Marché à bons de commande d'une durée de 3 ans, du 12/07/2012 au 11/01/2015. Titulaires : CITEC (anciennement PWS) (lot 1), Plast'Up (lot 2), Plastic Omnium (lot 3) et AGECE (lot 4). Montant payé en 2013 :

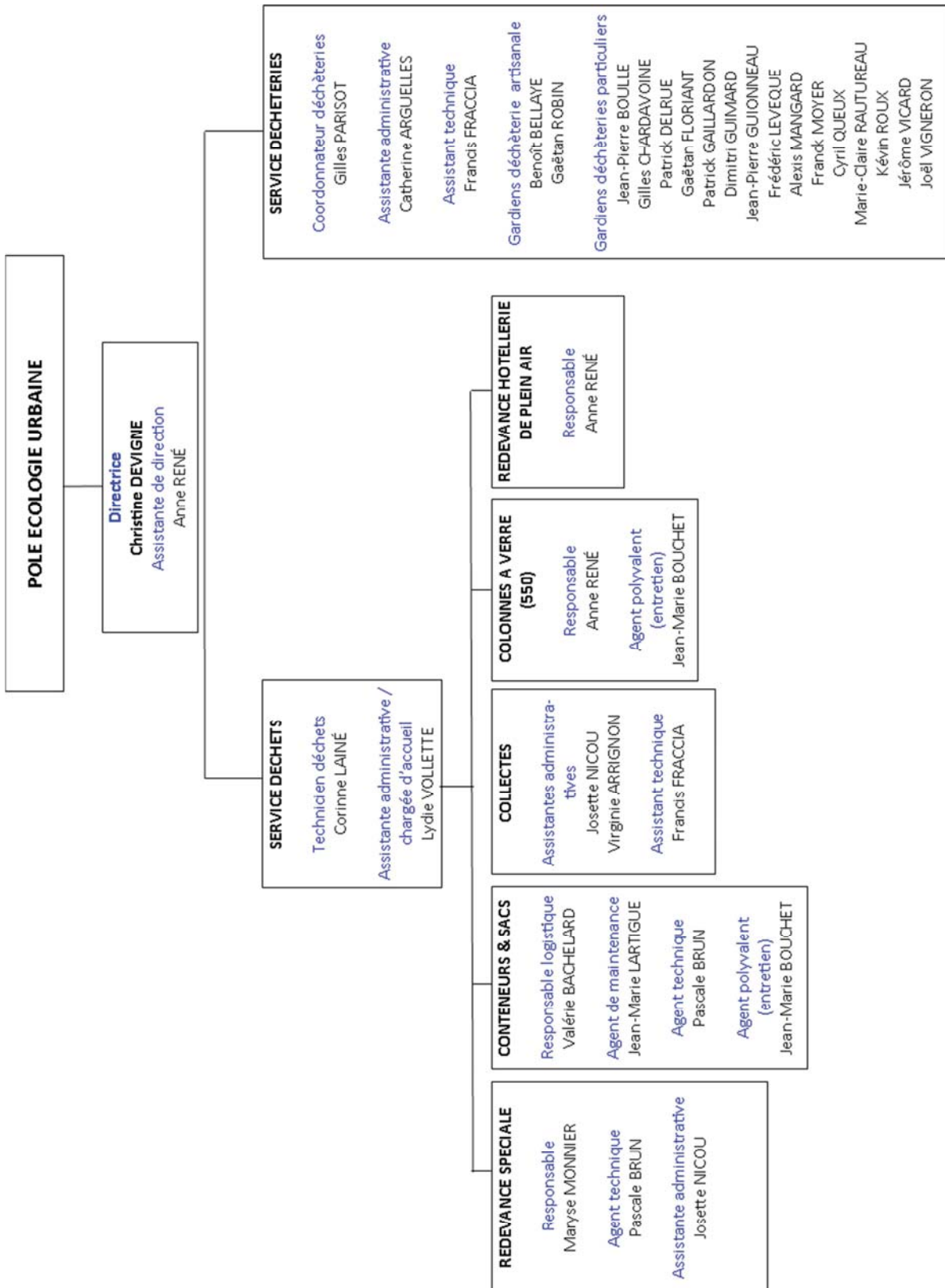
		Modèle	Nombre d'unités commandées	Montants 2013 € HT
Lot 1	bac à couvercle vert	120L	650	11 960.00
		240L	350	9 450.00
		660L	100	9 500.00
	bac à couvercle jaune	120L	750	13 800.00
		240L	350	9 450.00
	pièces détachées	-	-	6 519.70
	<i>Sous-total lot 1 :</i>			<i>60 679.70</i>
Lot 2	colonne d'apport volontaire	4 m ³	5	5 550.00
	reprise des colonnes hors d'usage	-	14	2 296.00
	<i>Sous-total lot 2 :</i>			<i>7 846.00</i>
Lot 3	colonnes à huiles minérales	-	0	0.00
Lot 4	corbeilles à piles	-	10	1 300.00
TOTAL Lot 1 + 2 + 3 + 4				69 825.70

- Location de locaux

Contrat de location auprès de la SCI BACCARAT (Royan), de deux locaux, de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 427.51 €TTC pour chaque local.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

A. MOYENS HUMAINS



B. MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (délégée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Tremblade (démantelée en septembre 2013 dans le cadre de la réhabilitation du Centre d'Enfouissement Technique situé sur la commune de La Tremblade)
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (délégée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Budget annexe "DECHETS"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 103 249.70	10 284 006.36
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 063 260.00	950 826.26
022	DEPENSES IMPREVUES	949 585.80	0.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 576 900.00	4 550 537.73
66	CHARGES FINANCIERES	10 071.02	8 853.74
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00	44 240.72
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		18 753 066.52	15 838 464.81
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 607 159.80	0.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	129 610.20	129 610.20
TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE		5 736 770.00	129 610.20
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 489 836.52	15 968 075.01
TOTAL GENERAL		24 489 836.52	15 968 075.01

RECETTES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 300.00	18 820.69
70	PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE...	2 650 000.00	2 785 213.58
73	IMPOTS ET TAXES	12 537 000.00	12 975 929.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 234 487.50	1 935 635.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00	306 565.58
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		17 428 787.50	18 022 164.28
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		
TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE		0.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 428 787.50	18 022 164.28
<i>Résultat reporté</i>		<i>7 061 049.02</i>	
TOTAL GENERAL		24 489 836.52	18 022 164.28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé
020	DEPENSES IMPREVUES	300 000.00	0.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	43 500.00	43 314.71
20,204,21,23	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	6 897 075.73	1 109 000.56
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		7 240 575.73	1 152 315.27
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		
TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE		0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 240 575.73	1 152 315.27
TOTAL GENERAL		7 240 575.73	1 152 315.27

RECETTES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 250 709.91	878 675.66
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	25 200.00	25 200.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 275 909.91	903 875.66
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 607 159.80	0.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	129 610.20	129 610.20
TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE		5 736 770.00	129 610.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 012 679.91	1 033 485.86
<i>Résultat reporté</i>		<i>227 895.82</i>	
TOTAL GENERAL		7 240 575.73	1 033 485.86

RESULTATS

MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTAT DE CLOTURE					
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTAT EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	RESTES A REALISER		SOLDE
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	DEPENSES (6)	RECETTES (7)	(5)-(6)+(7)
INVESTISSEMENT	1 033 485.86	1 152 315.27	-118 829.41	227 895.82	109 066.41	2 000 401.76	0.00	-1 891 335.35
FONCTIONNEMENT	18 022 164.28	15 968 075.01	2 054 089.27	7 061 049.02	9 115 138.29			9 115 138.29
TOTAUX	19 055 650.14	17 120 390.28	1 935 259.86	7 288 944.84	9 224 204.70	2 000 401.76	0.00	7 223 802.94

Les recettes perçues en 2013 :

Collecte sélective :

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, la CARA est en partenariat depuis 2000 avec Eco-Emballages, entreprise agréée par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2013, la CARA et Eco-Emballages se sont engagés sur le Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème E**, pour une durée de 3 ans (engagement sur la durée de l'agrément d'éco-emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2016). Ce nouveau barème va permettre à la CARA d'obtenir des soutiens financiers à la tonne recyclée, une garantie de reprise et de recyclage ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique à la sensibilisation et à l'optimisation du service de collecte sélective et du tri.

La nouveauté du barème E repose sur les performances de collecte sélective atteintes par la collectivité tant en terme de quantité que de qualité. En clair, plus les performances de tri seront bonnes, plus la CARA pourra prétendre à des soutiens financiers importants. Les recettes issues des matériaux de collecte sélective s'élèvent à 1 543 382.10 €.

Déchèteries :

Les matériaux collectés en déchèteries sont acheminés vers les filières de recyclage. Les recettes issues des reventes de matériaux s'élèvent à 281 202.61 €.

Le total des recettes perçues s'élèvent à 1 824 584.71€ (collecte sélective et déchèteries).

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

INVESTISSEMENTS (Documents fournis par le SIL)

EQUILIBRE SECTION

DEPENSES	BUDGET TOTAL		S.I.L 2013	604 795,33 €	
	35 865 000,00 €	2 695 881,17 €		BUDGET TOTAL	REALISE
Investissements				36 469 795,33 €	1 616 958,86 €
Centre multifilières	34 154 958,70 €	1 055 398,13 €			
Centre transfert Oléron	31 000,00 €	90,00 €			
Général	4 500,00 €				
UIOM Echillais	35 000,00 €	31 725,00 €			
Subventions					
UIOM oléron				110 000,00 €	110 000,00 €
Emprunts nouveaux					
Centre multifilières SIL				30 617 000,00 €	
Dépenses imprévues	9 371,30 €				
Auto financement					
Virement de la section de fonctionnement				4 500,00 €	
Charges financières					
Remboursement du capital sur emprunts avant extension	520 000,00 €	512 357,08 €			
Remboursement du capital sur UIOM Cda Oléron	632 000,00 €	621 179,97 €			
Remboursement du capital sur nouveau centre	400 000,00 €	397 133,66 €			
Opérations d'Ordre					
Amortissement des subventions d'investissement	4 670,00 €	4 667,00 €			
Amortissement subventions cda oléron	73 500,00 €	73 330,33 €			
Opérations d'Ordre					
Amortissements CAPR / CCSCH				643 000,00 €	642 399,00 €
Amortissements Royan				300,00 €	274,00 €
Amortissements Oléron / Marennes				736 000,00 €	735 084,86 €
Amortissements nouveau centre de traitement				37 000,00 €	36 430,00 €
Général				300,00 €	311,00 €
Reserves				92 460,00 €	92 460,00 €
Excédent d'investissement reporté				4 229 235,33 €	
Déficit d'investissement reporté					

Article	Opération	Prestation	Site	PROJETS	2013 réalisé
				Fonctionnement Général	
2183		Fct	Glo	Matériel informatique	
2184		Fct	Glo	Mobilier	
2033		Fct	Glo	Annonces	
				Medis	
2183		Fct	Roy	Matériel informatique	
2154		Fct	Roy	Pont à bascule	
2135		Trav	Roy	ligne de vie sur toit	
2135		Trav	Roy	Raccordement EDF & transfert PCR	
				UIOM Echillais	
2033				Annexes chargeuse	
2051		DM	EchUIOM	Logiciel + PC pour analyseurs fumées	31 725,00 €
2154				chargeuse	
				UIOM St-Pierre d'Oléron	
2051		DM	OléUIOM	Logiciel + PC pour analyseurs fumées	
				Centre multi-filières	
2031	12012	MO	SilUIOM	Assistance à maîtrise d'ouvrage	88 276,63 €
237	12012		SilUIOM	Avance	
2031	12012	Etud	SilUIOM	Etudes AV, PC, DDAE	49 183,25 €
2033	12012	Etud	SilUIOM	Annonces	450,00 €
2313	12012	Trav	SilUIOM	Travaux d'aménagement	917 488,15 €
				Unité de Compostage Royan	
2033	RoyPDV	Trav	RoyPDV	Annonces	
2317	RoyPDV	Trav	RoyPDV	Travaux	
				Centre de transfert Oléron	
2033	22013	Etud	OléCeTra	Annonces	90,00 €
2031	22013	Etud	OléCeTra	Etude faisabilité	
2317	22013	Trav	OléCeTra	Travaux	
					1 087 213,13 €

FONCTIONNEMENT (Documents fournis par le SIL)

Dépenses de fonctionnement :

LIGNES BUDGETAIRES - SIL

BUDGET 2013	Réalisé 2013
-------------	--------------

ARTICLE BUDGETAIRE	PRESTATION	SITE	DEPENSES		TOTAUX		TOTAUX
			Fonctionnement Général		25 200,00 €		20 659,15 €
			Frais Généraux		6 850,00 €		1 725,01 €
6226	Fct	Gle	honoraires	1 000,00 €			
6236	Fct	Gle	catalogues et imprimés	150,00 €			
6237	Fct	Gle	dématérialisation des marchés publics	150,00 €			
6251	Fct	Gle	déplacements	3 000,00 €		490,75 €	
6156	Fct	Gle	maintenance	400,00 €		239,50 €	
6064	Fct	Gle	fournitures administratives	150,00 €		196,80 €	
6257	Fct	Gle	réception	1 000,00 €		797,96 €	
618			divers				
6238			divers				
6231	Fct	Gle	annonces et insertion	1 000,00 €			
6231	DM	Roymedis	annonces MP médias				
			Cotisations		2 000,00 €		1 925,70 €
6281	Fct	Gle	Syndicat informatique 17	2 000,00 €		1 925,70 €	
			Assurances		15 150,00 €		15 745,99 €
6161	Fct	Gle	Responsabilité civile	1 750,00 €			
	Fct	Gle	Domages aux biens			2 378,50 €	
6161	Fct	Gle	Responsabilité civile atteinte à l'environnement	12 400,00 €		12 371,50 €	
6161	Fct	Gle	Auto mission	1 000,00 €		995,99 €	
			Trésorier principal		1 200,00 €		1 262,45 €
6225	Fct	Gle	indemnité au comptable public	1 200,00 €		1 262,45 €	
			Frais de mission des élus		- €		- €
6532	Fct	Gle	frais mission				
6535	Fct	Gle	formation				
			Cotisations régularisation n-1		1 076 580,97 €		1 065 232,56 €
673	CotisReg	RocCA	Cda Rochefort Océan				
673	CotisReg	RtCA	Cda pays Rochefortais	725 226,40 €		725 226,40 €	
673	CotisReg	SchCC	Cc du sud-Charente	39 154,46 €		39 154,46 €	
673	CotisReg	RoyCA	Cda Royan Atlantique	283 525,80 €		283 525,80 €	
673	CotisReg	OleCA	Cda oléron				
673	CotisReg	MarCC	Cdc Marennes				
673	CotisReg	GemCC	Cdc Gémazac	17 325,90 €		17 325,90 €	
673	CotisReg	SeuCC	Cdc Seudre & Arnoult	11 348,41 €			
			Prestation traitement déchets ménagers		8 411 608,86 €		7 988 764,83 €
6041	DM	EchUIOM	UIOM Echillais	3 250 000,00 €		3 032 848,57 €	
6041	DMref	EchUIOM	UIOM Echillais - Refiom	165 000,00 €		167 531,20 €	
6041	DM	Roymedis	Site de Medis	2 710 000,00 €		2 550 095,37 €	
6041	DM	OleUIOM	UIOM Oléron	2 000 000,00 €		1 949 614,49 €	
6061	DM	OleUIOM	UIOM Oléron - Bicarbonate				
6061	DM	OleUIOM	UIOM Oléron - Charbon				
6041	DM	Gem	Gémazac	270 000,00 €		272 066,34 €	
6041	DM	Seu	Seudre & Arnoult	16 608,86 €		16 608,86 €	
6231	DM	Roymedis	annonces et insertion site Medis				
6231	DMref	EchUIOM	Annonces UIOM Echillais - Refiom				
6541	DMext	EchUIOM	créances irrécouvrables apporteurs ext UIOM Echillais				

LIGNES BUDGETAIRES - SIL

			BUDGET 2013	Réalisé 2013
ARTICLE BUDGETAIRE	PRESTATION	SITE	DEPENSES	TOTAUX
			Prestation déchets verts	
6041	DV	RoyPDV	déchets verts Cda Royan Atlantique	616 000,00 €
6231	DV	RoyPDV	annonce renouvellement marché	1 350,00 €
6041	DV	OlePDV	prestation Cdc Oléron	170 000,00 €
6041	DV	MarPDV	déchets verts Cdc Marennes	30 000,00 €
6041	DV	GemPDV	déchets verts Cdc Gémézac	30 000,00 €
			Gestion plateforme déchets verts Echillais	
6041	DV	EchPDV	déchets verts du pays Rochefortais	220 000,00 €
6041	DV	EchPDV	déchets verts Cda Rochefort Océan	
617			études et recherches gestion plateforme	
618			divers	
6152	DV	EchPDV	entretien	400,00 €
6231	DV	EchPDV	annonces et insertions	1 500,00 €
6068	DVcomp	EchPDV	sacs de compost	6 000,00 €
6063			sacs de compost - fournitures	
6231			sacs de compost - communication	
6288	DVcomp	EchPDV	sacs de compost - prestation vivractive	10 000,00 €
			UIOM OLERON	
6358	taxeTGAP	OleUIOM	TGAP	229 220,00 €
617	Env	OleUIOM	Etude d'impact environnementale	4 500,00 €
637	Taxe	OleUIOM	Taxe d'exploitation d'installation classées	
61522			Entretien analyseurs environnement SA	
6161	Fct	OleUIOM	assurance dommages aux biens	4 500,00 €
63512	Fct	OleUIOM	taxe foncière	
			UIOM ECHILLAIS	
6281	Env	EchUIOM	ATMO cotisation	11 500,00 €
6281	Fct	EchUIOM	Redevance diagnostic assainissement	
6238			divers	
6063	Fct	EchUIOM	Fournitures d'entretien	36,00 €
617	Env	EchUIOM	Etude d'impact environnementale	9 715,50 €
618			divers	
6231			annonces et insertion	
6231	Dmrefiom	EchUIOM	annonces et insertion marché Réfiom	450,00 €
6236			catalogues et imprimés	
61522			entretien	
6161	Fct	EchUIOM	assurance dommages aux biens	700,00 €
6161	Fct	EchSTEP	assurance dommages aux biens plateforme compost	
6287			remboursement frais	99 230,00 €
63512	taxes	EchUIOM	taxe foncière	400,00 €
637	taxeDRIRE	EchUIOM	DRIRE Poitou-Charentes	280 140,00 €
6358	taxeTGAP	EchUIOM	TGAP	50 000,00 €
637	TaxeDR	EchUIOM	Taxe sur les déchets réceptionnés	
			Mises aux normes analyseurs fumée	
617			études et recherches	
6718			mise aux normes	
			TOTAUX	TOTAUX
			1 083 900,00 €	1 087 451,96 €
			237 900,00 €	209 557,08 €
			238 220,00 €	218 625,94 €
			471 970,00 €	462 193,97 €
			471 970,00 €	462 193,97 €
			- €	- €

ARTICLE BUDGETAIRE	PRESTATION	SITE	DEPENSES		TOTAUX		TOTAUX
Centre Multifilières					122 000,00 €		81 867,82 €
6227	MP	SIUIOM	frais d'actes et contentieux	15 000,00 €			
6226	MP	SIUIOM	honoraires contentieux MP construction			7 340,50 €	
6226	COM	SIUIOM	Cabinet communication	60 000,00 €		66 650,00 €	
6236	COM	SIUIOM	Imprimés communication				
6226	Trav	SIUIOM	Interventions conférences				
6226		SIUIOM	Huissier enquête publique			126,92 €	
617			Etudes				
618	MP	SIUIOM	Indemnités aux candidats non retenus appel offres				
6226	Trav	SIUIOM	indemnités commissaire enquêteur			1 300,00 €	
6231	Trav	SIUIOM	Annonces enquête publique				
6226			honoraires				
6257	Emp	SIUIOM	Repas	1 000,00 €			
6257	Trav	SIUIOM	Repas				
6251	Emp	SIUIOM	déplacements	1 000,00 €			
6251	Emp	SIUIOM	déplacements				
6231	MP	SIUIOM	annonces et insertions	5 000,00 €			
6231	DM	SIUIOM	annonces DSP			5 850,40 €	
6226	Emp	SIUIOM	aide passation emprunt	40 000,00 €		600,00 €	
Charges Générales					10 352 896,86 €		9 859 563,67 €
Subventions					1 076 580,97 €		1 065 232,56 €
Personnel extérieur					- €		- €
Frais de personnel & Elus					120 000,00 €		111 505,05 €
6411	Pers	Gle	indemnités / cumul d'emplois	65 000,00 €		50 957,49 €	
6451	Pers	Gle	cotisations sociales cumul d'emplois			9 267,01 €	
653	Elus	Gle	indemnités des élus	52 000,00 €		48 313,21 €	
6533	Elus	Gle	cotisations sociales élus	3 000,00 €		2 842,80 €	
633	Elus	Gle	cotisations élus			124,54 €	
6218			personnel extérieur				
Charges financières					350 750,00 €		319 387,02 €
6615			intérêts de la ligne de trésorerie		750,00 €		- €
668	Fct	Gle	autres charges	750,00 €			
Emprunts UIOM Echillais					130 000,00 €		130 990,23 €
66111	Emp	Ech	intérêts	115 000,00 €		126 819,05 €	
66112	Emp	Ech	intérêts courus non échus			8 591,98 €	
666	Emp	Ech	pertés sur change (emprunt F CH)	15 000,00 €		12 763,16 €	
668	Emp		autres				
Emprunts UIOM Oléron					25 000,00 €		15 161,94 €
66111	Emp	OleUIOM	intérêts	25 000,00 €		16 041,55 €	
66112	Emp	OleUIOM	intérêts courus non échus			2 879,61 €	
Emprunts Centre Multifilières					195 000,00 €		173 234,85 €
66111	Emp	SIUIOM	intérêts	195 000,00 €		177 655,70 €	
66112	Emp	SIUIOM	intérêts courus non échus			4 420,85 €	
668	Emp	SIUIOM	commissions engagement				
Ligne de trésorerie Centre Multifilières							
6615	Trav	SIUIOM	intérêts				
6615	Trav	SIUIOM	intérêts non utilisation				
Charges exceptionnelles					1 000,00 €		- €
673	Fct	Gle	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €			
6711	Fct	Gle	Intérêts moratoires	500,00 €			
6712			Pénalités				
673			Hemboursement sur cotisation années antérieurs				
Dépenses imprévues					1 450,00 €		- €
022	Fct	Gle		1 450,00 €			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RELLES					11 902 679,83 €		11 355 688,30 €
Autofinancement					1 421 100,00 €		1 414 498,86 €
6811	AutoF	Ech	Amortissements Cda Rochefort Océan	643 000,00 €		642 399,00 €	
6811	AutoF	Roymedis	Amortissements Cda Royan Atlantique	300,00 €		311,00 €	
6811	AutoF	OleUIOM	Amortissements Cdc Oléron / Marennes	736 000,00 €		735 084,86 €	
6811	AutoF	SIUIOM	Amortissements centre multifilières	37 000,00 €		36 430,00 €	
6611	AutoF	SIUIOM	Amortissements général	300,00 €		274,00 €	
023	AutoF	OleUIOM	différentiel sur emprunt UIOM Oléron 2011				
023	AutoF	Gle	Virement section investissement	4 000,00 €			
023	AutoF	Roymedis	Virement section investissement	500,00 €			
Opérations d'Ordre							
675			VNC				
Déficit de fonctionnement reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES					13 323 779,83 €		12 770 187,16 €

LIGNES BUDGETAIRES - SIL

				BUDGET 2013	Réalisé 2013
ARTICLE BUDGETAIRE	PRESTATION	SITE	RECETTES	TOTAUX	TOTAUX
Fonctionnement Général					
Frais Généraux					
758	Fct	Gle	produits gestion courante		4,12 €
					4,12 €
Cotisations				11 078 618,86 €	11 062 010,00 €
7475	Cotis	RocCA	Cda Rochefort Océan		
7475	Cotis	RiCA	Cda pays Rochefortais	3 304 400,00 €	3 304 400,00 €
7475	Cotis	SchCC	Cdc du sud-Charente	293 340,00 €	293 340,00 €
7475	Cotis	RoyCA	Cda Royan Atlantique	4 026 130,00 €	4 026 130,00 €
7475	Cotis	OleCA	Cdc Oléron	2 520 940,00 €	2 520 940,00 €
7475	Cotis	MarCC	Cdc Marennes	599 360,00 €	599 360,00 €
7475	Cotis	GemCC	Cdc Gemozac	317 840,00 €	317 840,00 €
7475	Cotis	SeuCC	Cdc Seudre & Arnoult	16 608,86 €	
Cotisations régularisation n-1				211 560,19 €	216 820,64 €
778	CotisReg	RocCA	Cda Rochefort Océan		
778	CotisReg	RiCA	Cda pays Rochefortais		
778	CotisReg	SchCC	Cdc du sud-Charente		
778	CotisReg	RoyCA	Cda Royan Atlantique		
778	CotisReg	OleCA	Cdc Oléron	97 250,46 €	97 250,46 €
778	CotisReg	MarCC	Cdc Marennes	114 309,73 €	114 309,73 €
778	CotisReg	GemCC	Cdc Gemozac		
778	CotisReg	SeuCC	Cdc Seudre & Arnoult		5 260,45 €
Prestation traitement déchets ménagers				936 000,00 €	901 448,95 €
UIOM Echillais				796 000,00 €	750 044,55 €
7062	DMvte	EchUIOM	vente de chaleur BA 721	537 000,00 €	543 139,64 €
703	DMvte	EchUIOM	vente de ferraille	9 000,00 €	2 228,75 €
7061	DMext	EchUIOM	apporteurs extérieurs	200 000,00 €	95 392,16 €
7063	DM	EchUIOM	Cdc Marennes		
778	DM	EchUIOM	Avoirs sur TP et CFE/CVAE		58 284,00 €
Centre transfert Médis					
7061	DMext	Roymedis	apporteurs extérieurs	50 000,00 €	51 000,00 €
7061	DMext	Roymedis	2011		
UIOM Oléron				140 000,00 €	151 404,40 €
703	DMvte	OleUIOM	Vente acier machefers E46		
7061	DMext	OleUIOM	campings Oléron apporteurs extérieurs	140 000,00 €	151 404,40 €
Prestation déchets verts				25 000,00 €	30 603,68 €
7063	DVext	EchPDV	cartons professionnels		
7063	DVext	EchPDV	apporteurs extérieurs	25 000,00 €	30 603,68 €
UIOM ECHILLAIS					
775			cession d'immobilisations		
7473			conseil général analyseurs		
773			remboursement sur TGAP		
Produits				12 039 618,86 €	11 994 066,75 €
Participations				211 560,19 €	216 820,64 €
Frais de personnel				- €	- €
778			remboursement sur charges personnels		
Charges financières				129 410,00 €	129 410,00 €
7473	Emp	EchUIOM	subvention Conseil Général	129 410,00 €	129 410,00 €
66111			gain de change		
766					
Recettes exceptionnelles					
773	MP	SilUIOM	mandats sur années antérieures annulés		
7711			Dédits et pénalités		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELLES				12 380 589,05 €	12 340 297,39 €
Opérations d'Ordre				78 170,00 €	77 997,33 €
777	OO	EchUIOM	amts subvention investissement Cda Rochefort Océan	4 070,00 €	4 007,00 €
777	OO	OleUIOM	amts subventions investissement cdc Oléron	73 500,00 €	73 330,33 €
7811	OO		reprise amortissements 2010 centre multifilières		
Lissage cotisations UIOM Sil				517 000,00 €	517 000,00 €
774	CotisLis	RocCA	Cda Rochefort Océan		
774	CotisLis	RiCA	Cda pays Rochefortais	150 000,00 €	150 000,00 €
774	CotisLis	SchCC	Cdc du sud-Charente	13 000,00 €	13 000,00 €
774	CotisLis	RoyCA	Cda Royan Atlantique	204 000,00 €	204 000,00 €
774	CotisLis	OleCA	Cdc Oléron	110 000,00 €	110 000,00 €
774	CotisLis	MarCC	Cdc Marennes	24 000,00 €	24 000,00 €
774	CotisLis	GemCC	Cdc Gemozac	16 000,00 €	16 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté				865 020,78 €	- €
002				865 020,78 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES				13 840 779,83 €	12 935 294,72 €

AFFECTATIONS DE RESULTATS 2013 (Documents fournis par le SIL)

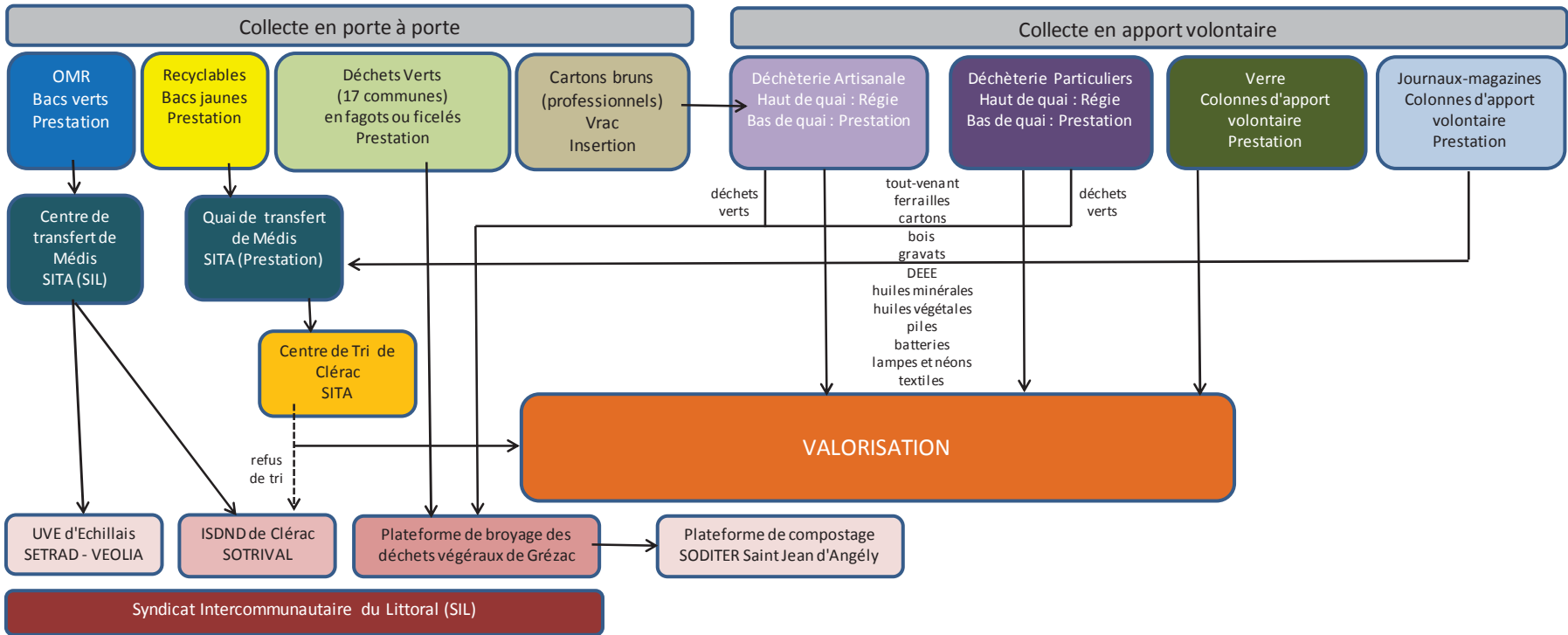
BUDGET SIL	
Section de Fonctionnement	
Recettes	12 935 294,72 €
Dépenses	12 770 187,16 €
Résultat de fonctionnement de l'année	165 107,56 €
Résultat antérieur	865 020,78 €
Résultat à affecter au 31/12/ 2013	1 030 128,34 €
Section d'Investissement	
Recettes	1 616 958,86 €
Dépenses	2 695 881,17 €
Résultat d'investissement de l'année	- 1 078 922,31 €
Résultat antérieur	4 229 235,33 €
Résultat à affecter au 31/12/ 2013	3 150 313,02 €
Restes à Réaliser	
Recettes	- €
Dépenses	- €
Solde des RAR	- €
Besoin net d'investissement	- €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Réserves pour couvrir le besoin net d'investissement	- €
Réserves pour autofinancement	- €
Résultat de fonctionnement reporté	1 030 128,34 €
<i>dont lissage cotisations 2013</i>	<i>517 000,00 €</i>

Annexes

Annexe 1.	Population de la CARA.....	36
Annexe 2.	Schéma organisationnel de la gestion des déchets sur la CARA	37
Annexe 3.	Indicateurs bacs à couvercle vert – ordures ménagères résiduelles.....	38
Annexe 4.	Tonnages mensuels ordures ménagères résiduelles - 2013.....	39
Annexe 5.	Indicateurs bacs à couvercle jaune – déchets recyclables	40
Annexe 6.	Tonnages mensuels déchets recyclables – 2013	41
Annexe 7.	Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte	41
Annexe 8.	Tonnages mensuels déchets verts collectés en porte à porte – 2013	42
Annexe 9.	Tonnages mensuels verre collectés en apport volontaire – 2013.....	42
Annexe 10.	Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2013	43
Annexe 11.	Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2013	43
Annexe 12.	Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2013.....	44
Annexe 13.	Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2013	44
Annexe 14.	Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2013.....	45
Annexe 15.	Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2013	46

Annexe 1. Population de la CARA

Communes	Population municipale au 01/01/2013 (nb habitants)	Répartition par commune
ARCES /GIRONDE	661	0.8%
ARVERT	3 117	4.0%
BARZAN	455	0.6%
BOUTENAC-TOUVENT	207	0.3%
BREUILLET	2 634	3.3%
BRIE s/MORTAGNE	252	0.3%
CHAILLEVETTE	1 458	1.8%
CHAY (LE)	728	0.9%
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	612	0.8%
CORME-CLUSE	1 050	1.3%
COZES	2 005	2.5%
EGUILLE s/SEUDRE (L')	897	1.1%
EPARGNES	819	1.0%
ETAULES	2 358	3.0%
FLOIRAC	322	0.4%
GREZAC	823	1.0%
MATHES (LES)	1 740	2.2%
MEDIS	2 739	3.5%
MESCHERS s/GIRONDE	2 814	3.6%
MORNAC s/SEUDRE	839	1.1%
MORTAGNE s/GIRONDE	1 023	1.3%
ROYAN	17 946	22.8%
SABLONCEAUX	1 251	1.6%
ST-AUGUSTIN	1 250	1.6%
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 071	6.4%
ST-PALAIS s/MER	3 958	5.0%
ST-ROMAIN-DE-BENET	1 620	2.1%
ST-ROMAIN s/GIRONDE	48	0.1%
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 798	3.5%
SAUJON	6 796	8.6%
SEMUSSAC	2 041	2.6%
TALMONT s/GIRONDE	88	0.1%
TREMBLADE (LA)	4 584	5.8%
VAUX s/MER	3 876	4.9%
TOTAL	78 880	



Annexe 3. Indicateurs bacs à couvercle vert – ordures ménagères résiduelles

BACS VERTS ORDURES MENAGERES LIVRES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	59	72	78	70	82	78	92	95	73	72	54	37	862	89.79
240 L	0	0	4	0	0	0	5	5	6	1	5	1	27	2.81
340 L	3	0	7	4	1	3	3	11	2	5	2	0	41	4.27
660 L	1	4	5	0	4	11	4	0	0	0	0	1	30	3.13
TOTAL	63	76	94	74	87	92	104	111	81	78	61	39	960	100

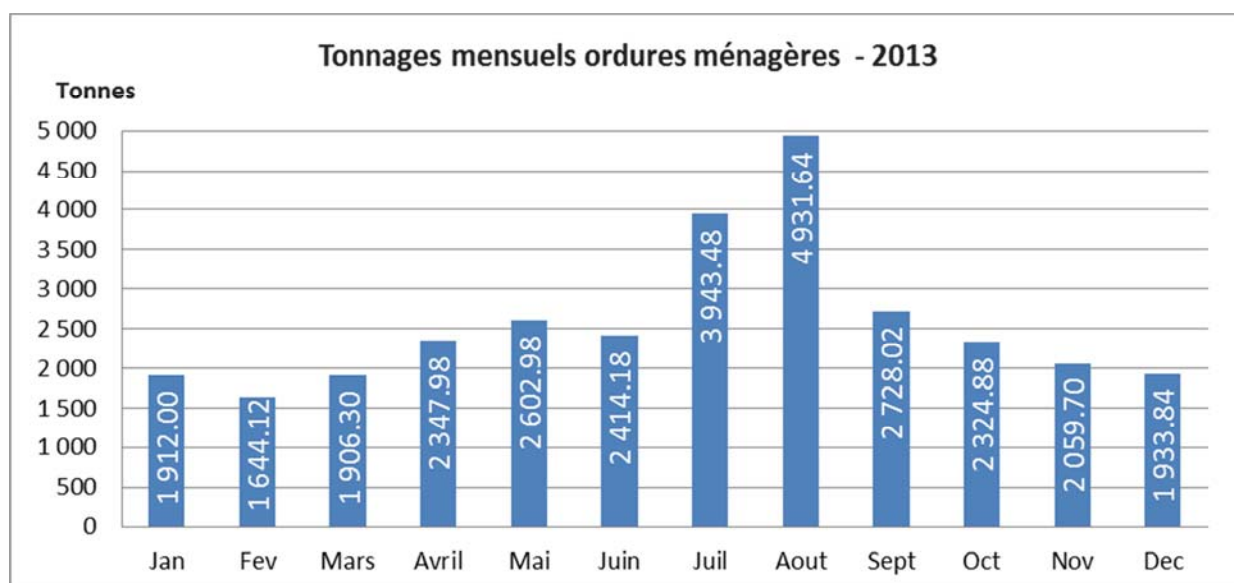
BACS VERTS ORDURES MENAGERES VOLES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	12	11	13	15	12	13	27	46	31	12	14	6	212	84.13
240 L	0	0	0	1	0	0	1	30	1	0	0	0	33	13.10
360 L	0	0	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	5	1.98
660 L	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	0.79
TOTAL	12	11	13	20	12	14	29	76	33	0	14	6	252	100

BACS VERTS ORDURES MENAGERES CASSES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	32	41	33	35	28	62	55	49	74	90	35	25	559	91.94
240 L	1	1	3	5	3	1	7	1	3	2	5	1	33	5.43
360 L	0	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	2	6	0.99
660 L	0	0	1	0	1	3	0	1	1	0	0	3	10	1.64
TOTAL	33	0	39	41	32	67	62	51	78	92	40	31	608	100

Annexe 4. Tonnages mensuels ordures ménagères résiduelles - 2013



Annexe 5. Indicateurs bacs à couvercle jaune – déchets recyclables

BACS JAUNES EMBALLAGES MENAGERS LIVRES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	52	68	88	77	85	47	131	96	69	74	53	37	877	90.51
240 L	0	0	3	0	0	0	12	8	5	3	7	2	40	4.13
360 L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
360 L operculés	0	0	8	4	1	2	2	9	2	5	1	0	34	3.51
660 L operculés	0	1	0	0	7	1	4	2	2	0	0	1	18	1.86
TOTAL	52	69	99	81	93	50	149	115	78	82	61	40	969	100

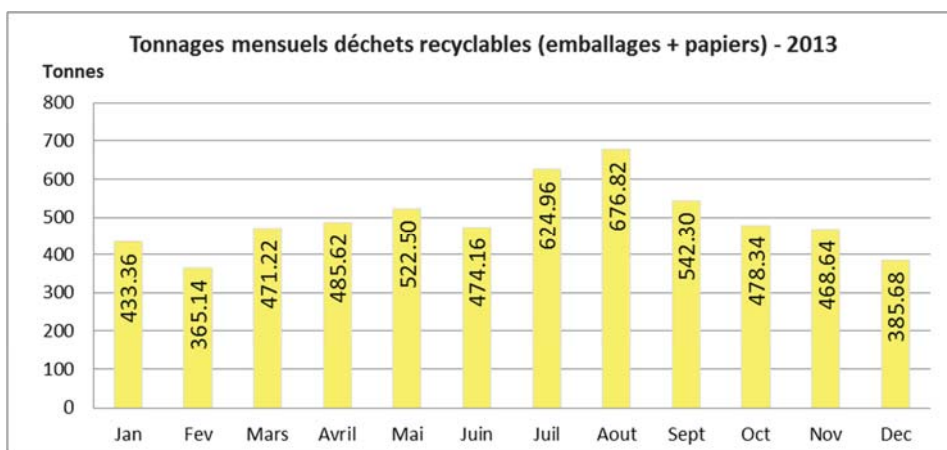
BACS VERTS EMBALLAGES MENAGERS VOLES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	8	6	3	9	5	5	17	27	10	8	9	4	111	97.37
240 L	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	1.75
360 L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
360 L operculés	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0.88
660 L operculés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	8	7	3	9	5	6	17	27	11	8	9	4	114	100

BACS JAUNES EMBALLAGES MENAGERS CASSES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	5	17	9	12	14	10	18	19	17	17	12	14	164	97.04
240 L	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	3	1.78
360 L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
360 L operculés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
660 L operculés	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	1.18
TOTAL	5	18	9	13	14	12	18	19	18	17	12	14	169	100

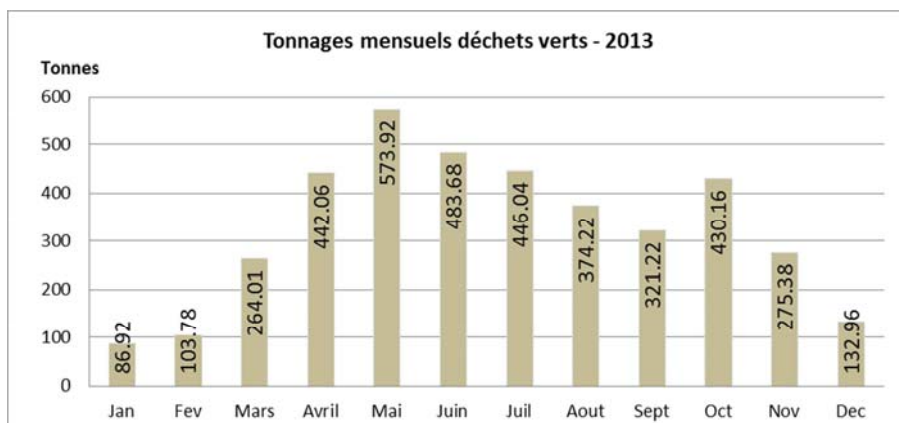
Annexe 6. Tonnages mensuels déchets recyclables – 2013



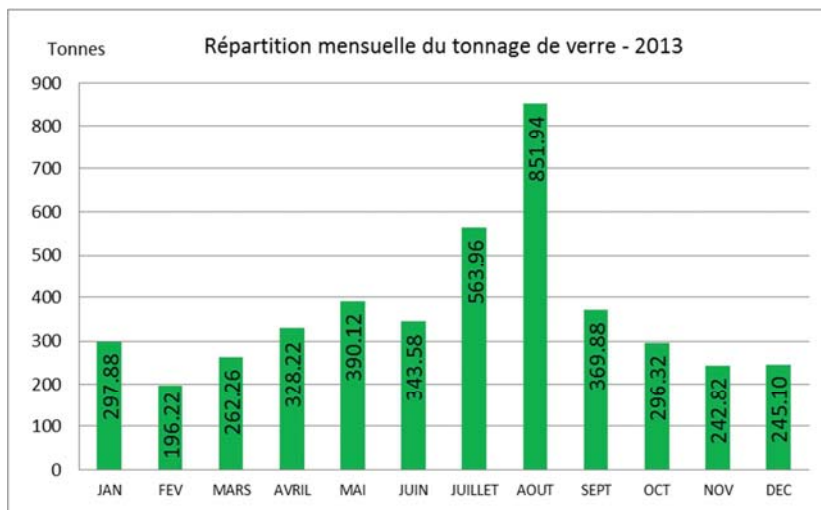
Annexe 7. Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte

Communes	Population INSEE
EGUILLE s/SEUDRE (L')	897
ETAULES	2 358
MATHES (LES)	1 740
MEDIS	2 739
MESCHERS s/GIRONDE	2 814
MORNAC s/SEUDRE	839
MORTAGNE s/GIRONDE	1 023
ROYAN	17 946
ST-AUGUSTIN	1 250
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 071
ST-PALAIS s/MER	3 958
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 798
SAUJON	6 796
SEMUSSAC	2 041
TALMONT s/GIRONDE	88
TREMBLADE (LA)	4 584
VAUX s/MER	3 876
TOTAL HABITANTS	60 818

Annexe 8. Tonnages mensuels déchets verts collectés en porte à porte – 2013



Annexe 9. Tonnages mensuels verre collectés en apport volontaire – 2013



Annexe 10. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2013

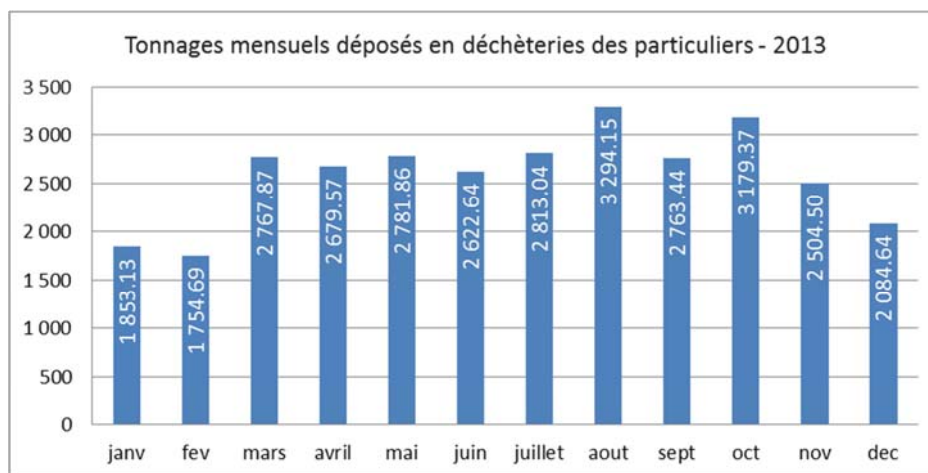
DECHETERIE	GEM (1) Hors froid	GEM (1) Froid	ECRANS	PAM ⁽²⁾	TOTAL
Royan	28.26	30.87	64.97	72.07	199.50
La Tremblade	25.42	21.94	27.19	34.30	108.85
Chaillevette	22.96	17.75	23.19	34.00	97.90
Saujon	18.54	16.71	24.18	32.74	92.16
Arces-sur-Gironde	11.98	11.30	12.33	21.44	57.04
Grézac	10.46	7.57	13.43	17.75	49.21
Brie sous mortagne	3.81	4.44	5.49	6.17	19.91
TOTAL 2013	122.15	110.93	172.15	219.34	624.57
Total rappel 2012	108.80	110.45	128.55	161.25	509.05

(1) GEM: Gros Electroménager Ménager

(2) PAM: Petits Appareils Ménagers

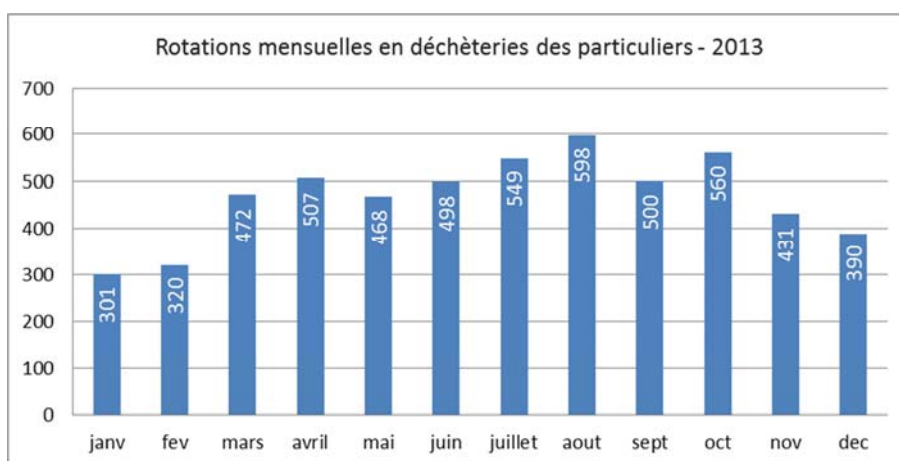
Annexe 11. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2013

Déchèteries Particuliers 2013 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	703.80	790.50	1 193.40	1 157.70	1 111.80	1 366.80	1 448.40	1 504.50	1 387.20	1 581.00	1 259.70	1 147.50	14 652.30
GRAVATS	447.10	441.45	689.70	843.85	672.10	485.33	535.15	688.70	630.65	676.95	476.80	422.15	7 009.93
TOUT VENANT	559.50	428.00	678.21	452.40	784.32	627.42	632.40	897.60	592.67	719.80	633.68	358.55	7 364.55
CARTONS	31.92	32.94	32.20	44.70	46.08	34.88	46.15	40.46	33.02	36.40	31.94	49.22	459.91
BOIS	65.28	20.30	106.86	100.66	86.92	57.87	80.88	86.45	67.60	97.68	53.46	66.80	890.76
FERRAILLES	45.53	41.50	67.50	80.26	80.64	50.34	70.06	76.44	52.30	67.54	48.92	40.42	721.45
TOTAL	1 853.13	1 754.69	2 767.87	2 679.57	2 781.86	2 622.64	2 813.04	3 294.15	2 763.44	3 179.37	2 504.50	2 084.64	31 098.90



Annexe 12. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2013

Déchèteries Particuliers 2013 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	138	155	234	227	218	268	284	295	272	310	247	225	2 873
GRAVATS	42	39	60	74	57	47	48	61	56	55	43	41	623
TOUT VENANT	75	80	111	129	114	112	120	136	98	118	89	71	1 253
CARTONS	23	25	32	38	36	37	51	54	34	32	23	29	414
BOIS	5	5	10	10	11	9	12	13	11	12	6	5	109
FERRAILLES	18	16	25	29	32	25	34	39	29	33	23	19	322
TOTAL	301	320	472	507	468	498	549	598	500	560	431	390	5 594

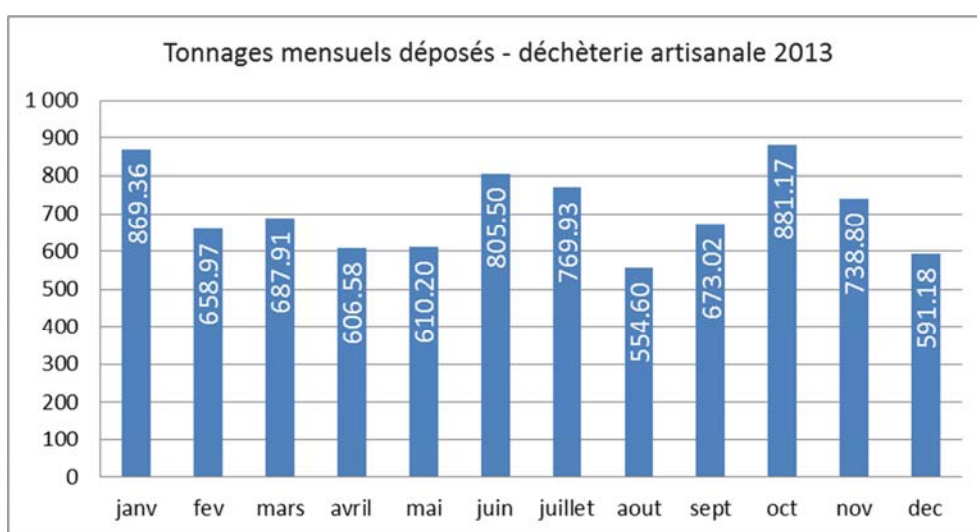


Annexe 13. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2013

Déchèteries Particuliers 2013 - Tonnage par site	Arces	Brie	Chaillevette	Grézac	La Tremblade	Royan	Saujon	TOTAL
DECHETS VERTS	1 357	311	2 509	1 326	2 300	5 120	1 729	14 652
GRAVATS	632	185	1 217	507	1 122	2 282	1 065	7 010
TOUT VENANT	484	204	1 309	473	1 213	2 677	1 005	7 365
CARTONS	31	13	53	33	81	185	65	460
BOIS	50	16	142	80	208	262	132	891
FERRAILLES	59	30	97	54	145	238	100	721
TOTAL	2 612	759	5 328	2 473	5 069	10 764	4 095	31 099

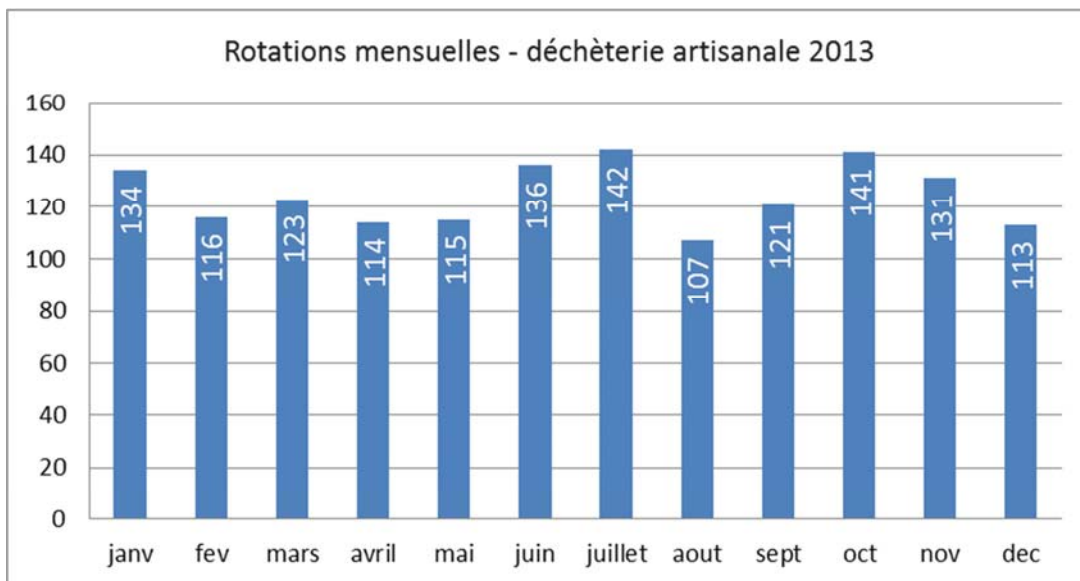
Annexe 14. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2013

Déchèterie artisanale 2013 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	224.40	193.80	188.70	132.60	137.70	198.90	219.30	153.00	183.60	239.70	306.00	214.20	2 391.90
GRAVATS	402.80	236.75	282.15	227.70	293.30	295.50	271.45	138.50	302.10	403.55	236.60	226.90	3 317.30
TOUT VENANT	181.30	171.26	151.48	179.32	119.12	238.36	182.54	183.34	125.98	181.06	141.28	112.88	1 967.92
CARTONS	31.90	35.70	47.04	48.22	56.24	53.90	73.62	68.46	50.00	43.22	38.54	35.38	582.22
BOIS	25.90	16.34	14.56	15.82	0.00	16.66	21.20	8.98	9.46	11.38	11.50	0.00	151.80
FERRAILLES	3.06	5.12	3.98	2.92	3.84	2.18	1.82	2.32	1.88	2.26	4.88	1.82	36.08
TOTAL	869.36	658.97	687.91	606.58	610.20	805.50	769.93	554.60	673.02	881.17	738.80	591.18	8 447.22



Annexe 15. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2013

Déchèterie Artisanale 2013 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	44	38	37	26	27	39	43	30	36	47	60	42	469
GRAVATS	33	23	25	21	26	26	24	13	27	34	22	25	299
TOUT VENANT	35	32	31	35	28	39	31	23	24	30	26	22	356
CARTONS	17	19	26	29	32	30	41	38	30	27	21	22	332
BOIS	4	2	3	2	0	1	2	2	3	2	1	0	22
FERRAILLES	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	15
TOTAL	134	116	123	114	115	136	142	107	121	141	131	113	1 493



The logo features the text "AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE" in a bold, sans-serif font. "AGGLOMÉRATION" and "ATLANTIQUE" are in green, while "ROYAN" is in grey. The text is enclosed within a large, stylized pair of parentheses. The left parenthesis is green and the right one is grey. To the right of the parentheses, the words "ÉCOLOGIE URBAINE" are written vertically in a smaller, green, sans-serif font.

**AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE**

ÉCOLOGIE URBAINE